

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE

PAR
LUDGER DUVERNAY,
No. 5, Rue St. Jean-Baptiste.

CONDITIONS.

LA MINERVE se publie deux fois par semaine le Lundi et le Jeudi soir. L'abonnement est de QUATRE PIASTRES par année, outre les frais de la Poste lorsque le Papier est envoyé par cette voie, et payable à DEMANDE, dans le cours de chaque Semestre.

Le Sousigné informe respectueusement ses amis et le public qu'il a pris le Magasin et ses dépendances, ci-devant occupés par Messrs. FERRAULT & Co. No. 126 Rue St. Paul, voisin de Messrs. GILLESPIE MOFFATT & Co. où il aura constamment à vendre, EN GROS ET EN DETAIL, un assortiment général et bien choisi de

MARCHANDISES SECHES,

DE GOUT ET AUTRES.

convenables à toutes les classes de citoyens. Achetant tout en Gros et aux Ecaens, il croit pouvoir assurer ceux qui voudront bien l'honorer de leur pratique, qu'il vendra à aussi bas prix, [sinon à meilleur marché] que qui que ce soit en cette ville.

Les Tailleurs trouveront constamment chez lui un assortiment étendu et bien choisi de DRAP, CASIMIRE, FLUSHING, DRILL, &c.; et leur sera fait une déduction de cinq pour cent sur le prix courant.

Les Marchands de campagne et les Colporteurs pourront acheter chez lui un grand nombre d'articles à meilleur marché que chez le Marchand Importeur.

Autant que la chose sera praticable, il ne sera demandé qu'un prix pour chaque espèce de marchandise, et si un article vendu se trouve défectueux, il serait repris sans difficulté.

Tous ordres reçus de la campagne seront exécutés avec diligence, et au plus bas prix.

Son fonds de marchandises déjà très considérable sera augmenté de manière à n'être surpassé par aucun dans la même ligne; et le tout sera vendu pour argent comptant ou à un crédit approuvé.

P. L. LETOURNEUX.

Montreal, 20 Juin, 1829.—D.V.

CABINET DE LECTURE

À LA LIBRAIRIE FRANÇAISE DE T. DUFORT.

Le Sousigné prendra des Souscriptions pour son CABINET DE LECTURE à raison de Six PIASTRES par an pour les papiers et journaux seulement, et de Huit PIASTRES par an pour les papiers, journaux et pour l'usage des livres de sa librairie dans sa chambre de lecture.

Heures de lecture depuis huit heures du matin jusqu'à Neuf heures du soir.

Les journaux qu'on y pourra voir, sont

- Ravus Encyclopédique,
- Revue Commerciale,
- Mémorial Catholique,
- Journal d'Éducation et d'Instruction Élémentaire,
- L'Athlète du Christianisme
- Journal des Missions Évangéliques,
- United States Catholic Miscellany,
- Foreign Bibliography,
- Courier des États-Unis,
- Messrs Mercantile Advertiser, — de Liverpool,
- Canadian Courant,
- Montreal Herald,
- Montreal Gazette — par autorité,
- La Minerve,
- Irish Indicator,
- Gazette de Québec — par autorité,
- Gazette de Québec — Neilson,

Le cabinet de lecture sera ouvert le 15 du courant, et le sousigné est prêt à recevoir des souscriptions.

T. DUFORT.

Montreal, 8 Juin, 1829.—J.

LES Sousignés ont reçu et sont prêts à offrir à leur nouvelle situation, vis-à-vis de M. JAMES YOUNG, Entrepreneur, un assortiment complet de Draps, Casimires, Casinet, Draps doubles foulés, Plains, Cachéas, Schâles de Cashmere, Poldings, Flanelles, Baizes, Serge sergé, rouge et écarlate, Cravates et couvertes, Pantalons de vestes à la mode, Soie à couleur gris corbeau de la meilleure qualité Bombazines, Lustrings et Camelots, Baserons, Barragons et Pantalons, Steam Loom Shirting, Cotons noués blancs, Cotons de Salampore, Cotons rayés, et par carreaux, Ginghams, Jaquettes bleu marin et blanc, Draps à rayures; Mousseline blanche et blanche de Indes, Batistes, Jaquettes, Satins, Draps et Frappés, Bas de laine et de coton, Gants, Voiles de soie noire, Bobines, meilleur Fil blanc et noir, Coton en pelottes, Ringles, Gants, &c. &c. — W. BRADBURY, & Co. Montreal, le Juin 1829.—J.

LES Sousignés ont reçu et sont prêts à offrir à leur nouvelle situation, vis-à-vis de M. JAMES YOUNG, Entrepreneur, un assortiment complet de Draps, Casimires, Casinet, Draps doubles foulés, Plains, Cachéas, Schâles de Cashmere, Poldings, Flanelles, Baizes, Serge sergé, rouge et écarlate, Cravates et couvertes, Pantalons de vestes à la mode, Soie à couleur gris corbeau de la meilleure qualité Bombazines, Lustrings et Camelots, Baserons, Barragons et Pantalons, Steam Loom Shirting, Cotons noués blancs, Cotons de Salampore, Cotons rayés, et par carreaux, Ginghams, Jaquettes bleu marin et blanc, Draps à rayures; Mousseline blanche et blanche de Indes, Batistes, Jaquettes, Satins, Draps et Frappés, Bas de laine et de coton, Gants, Voiles de soie noire, Bobines, meilleur Fil blanc et noir, Coton en pelottes, Ringles, Gants, &c. &c. — W. BRADBURY, & Co. Montreal, le Juin 1829.—J.

LES Sousignés ont reçu et sont prêts à offrir à leur nouvelle situation, vis-à-vis de M. JAMES YOUNG, Entrepreneur, un assortiment complet de Draps, Casimires, Casinet, Draps doubles foulés, Plains, Cachéas, Schâles de Cashmere, Poldings, Flanelles, Baizes, Serge sergé, rouge et écarlate, Cravates et couvertes, Pantalons de vestes à la mode, Soie à couleur gris corbeau de la meilleure qualité Bombazines, Lustrings et Camelots, Baserons, Barragons et Pantalons, Steam Loom Shirting, Cotons noués blancs, Cotons de Salampore, Cotons rayés, et par carreaux, Ginghams, Jaquettes bleu marin et blanc, Draps à rayures; Mousseline blanche et blanche de Indes, Batistes, Jaquettes, Satins, Draps et Frappés, Bas de laine et de coton, Gants, Voiles de soie noire, Bobines, meilleur Fil blanc et noir, Coton en pelottes, Ringles, Gants, &c. &c. — W. BRADBURY, & Co. Montreal, le Juin 1829.—J.

LES Sousignés ont reçu et sont prêts à offrir à leur nouvelle situation, vis-à-vis de M. JAMES YOUNG, Entrepreneur, un assortiment complet de Draps, Casimires, Casinet, Draps doubles foulés, Plains, Cachéas, Schâles de Cashmere, Poldings, Flanelles, Baizes, Serge sergé, rouge et écarlate, Cravates et couvertes, Pantalons de vestes à la mode, Soie à couleur gris corbeau de la meilleure qualité Bombazines, Lustrings et Camelots, Baserons, Barragons et Pantalons, Steam Loom Shirting, Cotons noués blancs, Cotons de Salampore, Cotons rayés, et par carreaux, Ginghams, Jaquettes bleu marin et blanc, Draps à rayures; Mousseline blanche et blanche de Indes, Batistes, Jaquettes, Satins, Draps et Frappés, Bas de laine et de coton, Gants, Voiles de soie noire, Bobines, meilleur Fil blanc et noir, Coton en pelottes, Ringles, Gants, &c. &c. — W. BRADBURY, & Co. Montreal, le Juin 1829.—J.

LES Sousignés ont reçu et sont prêts à offrir à leur nouvelle situation, vis-à-vis de M. JAMES YOUNG, Entrepreneur, un assortiment complet de Draps, Casimires, Casinet, Draps doubles foulés, Plains, Cachéas, Schâles de Cashmere, Poldings, Flanelles, Baizes, Serge sergé, rouge et écarlate, Cravates et couvertes, Pantalons de vestes à la mode, Soie à couleur gris corbeau de la meilleure qualité Bombazines, Lustrings et Camelots, Baserons, Barragons et Pantalons, Steam Loom Shirting, Cotons noués blancs, Cotons de Salampore, Cotons rayés, et par carreaux, Ginghams, Jaquettes bleu marin et blanc, Draps à rayures; Mousseline blanche et blanche de Indes, Batistes, Jaquettes, Satins, Draps et Frappés, Bas de laine et de coton, Gants, Voiles de soie noire, Bobines, meilleur Fil blanc et noir, Coton en pelottes, Ringles, Gants, &c. &c. — W. BRADBURY, & Co. Montreal, le Juin 1829.—J.

LES Sousignés ont reçu et sont prêts à offrir à leur nouvelle situation, vis-à-vis de M. JAMES YOUNG, Entrepreneur, un assortiment complet de Draps, Casimires, Casinet, Draps doubles foulés, Plains, Cachéas, Schâles de Cashmere, Poldings, Flanelles, Baizes, Serge sergé, rouge et écarlate, Cravates et couvertes, Pantalons de vestes à la mode, Soie à couleur gris corbeau de la meilleure qualité Bombazines, Lustrings et Camelots, Baserons, Barragons et Pantalons, Steam Loom Shirting, Cotons noués blancs, Cotons de Salampore, Cotons rayés, et par carreaux, Ginghams, Jaquettes bleu marin et blanc, Draps à rayures; Mousseline blanche et blanche de Indes, Batistes, Jaquettes, Satins, Draps et Frappés, Bas de laine et de coton, Gants, Voiles de soie noire, Bobines, meilleur Fil blanc et noir, Coton en pelottes, Ringles, Gants, &c. &c. — W. BRADBURY, & Co. Montreal, le Juin 1829.—J.

LES Sousignés ont reçu et sont prêts à offrir à leur nouvelle situation, vis-à-vis de M. JAMES YOUNG, Entrepreneur, un assortiment complet de Draps, Casimires, Casinet, Draps doubles foulés, Plains, Cachéas, Schâles de Cashmere, Poldings, Flanelles, Baizes, Serge sergé, rouge et écarlate, Cravates et couvertes, Pantalons de vestes à la mode, Soie à couleur gris corbeau de la meilleure qualité Bombazines, Lustrings et Camelots, Baserons, Barragons et Pantalons, Steam Loom Shirting, Cotons noués blancs, Cotons de Salampore, Cotons rayés, et par carreaux, Ginghams, Jaquettes bleu marin et blanc, Draps à rayures; Mousseline blanche et blanche de Indes, Batistes, Jaquettes, Satins, Draps et Frappés, Bas de laine et de coton, Gants, Voiles de soie noire, Bobines, meilleur Fil blanc et noir, Coton en pelottes, Ringles, Gants, &c. &c. — W. BRADBURY, & Co. Montreal, le Juin 1829.—J.

LES Sousignés ont reçu et sont prêts à offrir à leur nouvelle situation, vis-à-vis de M. JAMES YOUNG, Entrepreneur, un assortiment complet de Draps, Casimires, Casinet, Draps doubles foulés, Plains, Cachéas, Schâles de Cashmere, Poldings, Flanelles, Baizes, Serge sergé, rouge et écarlate, Cravates et couvertes, Pantalons de vestes à la mode, Soie à couleur gris corbeau de la meilleure qualité Bombazines, Lustrings et Camelots, Baserons, Barragons et Pantalons, Steam Loom Shirting, Cotons noués blancs, Cotons de Salampore, Cotons rayés, et par carreaux, Ginghams, Jaquettes bleu marin et blanc, Draps à rayures; Mousseline blanche et blanche de Indes, Batistes, Jaquettes, Satins, Draps et Frappés, Bas de laine et de coton, Gants, Voiles de soie noire, Bobines, meilleur Fil blanc et noir, Coton en pelottes, Ringles, Gants, &c. &c. — W. BRADBURY, & Co. Montreal, le Juin 1829.—J.

LES Sousignés ont reçu et sont prêts à offrir à leur nouvelle situation, vis-à-vis de M. JAMES YOUNG, Entrepreneur, un assortiment complet de Draps, Casimires, Casinet, Draps doubles foulés, Plains, Cachéas, Schâles de Cashmere, Poldings, Flanelles, Baizes, Serge sergé, rouge et écarlate, Cravates et couvertes, Pantalons de vestes à la mode, Soie à couleur gris corbeau de la meilleure qualité Bombazines, Lustrings et Camelots, Baserons, Barragons et Pantalons, Steam Loom Shirting, Cotons noués blancs, Cotons de Salampore, Cotons rayés, et par carreaux, Ginghams, Jaquettes bleu marin et blanc, Draps à rayures; Mousseline blanche et blanche de Indes, Batistes, Jaquettes, Satins, Draps et Frappés, Bas de laine et de coton, Gants, Voiles de soie noire, Bobines, meilleur Fil blanc et noir, Coton en pelottes, Ringles, Gants, &c. &c. — W. BRADBURY, & Co. Montreal, le Juin 1829.—J.

LES Sousignés ont reçu et sont prêts à offrir à leur nouvelle situation, vis-à-vis de M. JAMES YOUNG, Entrepreneur, un assortiment complet de Draps, Casimires, Casinet, Draps doubles foulés, Plains, Cachéas, Schâles de Cashmere, Poldings, Flanelles, Baizes, Serge sergé, rouge et écarlate, Cravates et couvertes, Pantalons de vestes à la mode, Soie à couleur gris corbeau de la meilleure qualité Bombazines, Lustrings et Camelots, Baserons, Barragons et Pantalons, Steam Loom Shirting, Cotons noués blancs, Cotons de Salampore, Cotons rayés, et par carreaux, Ginghams, Jaquettes bleu marin et blanc, Draps à rayures; Mousseline blanche et blanche de Indes, Batistes, Jaquettes, Satins, Draps et Frappés, Bas de laine et de coton, Gants, Voiles de soie noire, Bobines, meilleur Fil blanc et noir, Coton en pelottes, Ringles, Gants, &c. &c. — W. BRADBURY, & Co. Montreal, le Juin 1829.—J.

LES Sousignés ont reçu et sont prêts à offrir à leur nouvelle situation, vis-à-vis de M. JAMES YOUNG, Entrepreneur, un assortiment complet de Draps, Casimires, Casinet, Draps doubles foulés, Plains, Cachéas, Schâles de Cashmere, Poldings, Flanelles, Baizes, Serge sergé, rouge et écarlate, Cravates et couvertes, Pantalons de vestes à la mode, Soie à couleur gris corbeau de la meilleure qualité Bombazines, Lustrings et Camelots, Baserons, Barragons et Pantalons, Steam Loom Shirting, Cotons noués blancs, Cotons de Salampore, Cotons rayés, et par carreaux, Ginghams, Jaquettes bleu marin et blanc, Draps à rayures; Mousseline blanche et blanche de Indes, Batistes, Jaquettes, Satins, Draps et Frappés, Bas de laine et de coton, Gants, Voiles de soie noire, Bobines, meilleur Fil blanc et noir, Coton en pelottes, Ringles, Gants, &c. &c. — W. BRADBURY, & Co. Montreal, le Juin 1829.—J.

LES Sousignés ont reçu et sont prêts à offrir à leur nouvelle situation, vis-à-vis de M. JAMES YOUNG, Entrepreneur, un assortiment complet de Draps, Casimires, Casinet, Draps doubles foulés, Plains, Cachéas, Schâles de Cashmere, Poldings, Flanelles, Baizes, Serge sergé, rouge et écarlate, Cravates et couvertes, Pantalons de vestes à la mode, Soie à couleur gris corbeau de la meilleure qualité Bombazines, Lustrings et Camelots, Baserons, Barragons et Pantalons, Steam Loom Shirting, Cotons noués blancs, Cotons de Salampore, Cotons rayés, et par carreaux, Ginghams, Jaquettes bleu marin et blanc, Draps à rayures; Mousseline blanche et blanche de Indes, Batistes, Jaquettes, Satins, Draps et Frappés, Bas de laine et de coton, Gants, Voiles de soie noire, Bobines, meilleur Fil blanc et noir, Coton en pelottes, Ringles, Gants, &c. &c. — W. BRADBURY, & Co. Montreal, le Juin 1829.—J.

LES Sousignés ont reçu et sont prêts à offrir à leur nouvelle situation, vis-à-vis de M. JAMES YOUNG, Entrepreneur, un assortiment complet de Draps, Casimires, Casinet, Draps doubles foulés, Plains, Cachéas, Schâles de Cashmere, Poldings, Flanelles, Baizes, Serge sergé, rouge et écarlate, Cravates et couvertes, Pantalons de vestes à la mode, Soie à couleur gris corbeau de la meilleure qualité Bombazines, Lustrings et Camelots, Baserons, Barragons et Pantalons, Steam Loom Shirting, Cotons noués blancs, Cotons de Salampore, Cotons rayés, et par carreaux, Ginghams, Jaquettes bleu marin et blanc, Draps à rayures; Mousseline blanche et blanche de Indes, Batistes, Jaquettes, Satins, Draps et Frappés, Bas de laine et de coton, Gants, Voiles de soie noire, Bobines, meilleur Fil blanc et noir, Coton en pelottes, Ringles, Gants, &c. &c. — W. BRADBURY, & Co. Montreal, le Juin 1829.—J.

LES Sousignés ont reçu et sont prêts à offrir à leur nouvelle situation, vis-à-vis de M. JAMES YOUNG, Entrepreneur, un assortiment complet de Draps, Casimires, Casinet, Draps doubles foulés, Plains, Cachéas, Schâles de Cashmere, Poldings, Flanelles, Baizes, Serge sergé, rouge et écarlate, Cravates et couvertes, Pantalons de vestes à la mode, Soie à couleur gris corbeau de la meilleure qualité Bombazines, Lustrings et Camelots, Baserons, Barragons et Pantalons, Steam Loom Shirting, Cotons noués blancs, Cotons de Salampore, Cotons rayés, et par carreaux, Ginghams, Jaquettes bleu marin et blanc, Draps à rayures; Mousseline blanche et blanche de Indes, Batistes, Jaquettes, Satins, Draps et Frappés, Bas de laine et de coton, Gants, Voiles de soie noire, Bobines, meilleur Fil blanc et noir, Coton en pelottes, Ringles, Gants, &c. &c. — W. BRADBURY, & Co. Montreal, le Juin 1829.—J.

LES Sousignés ont reçu et sont prêts à offrir à leur nouvelle situation, vis-à-vis de M. JAMES YOUNG, Entrepreneur, un assortiment complet de Draps, Casimires, Casinet, Draps doubles foulés, Plains, Cachéas, Schâles de Cashmere, Poldings, Flanelles, Baizes, Serge sergé, rouge et écarlate, Cravates et couvertes, Pantalons de vestes à la mode, Soie à couleur gris corbeau de la meilleure qualité Bombazines, Lustrings et Camelots, Baserons, Barragons et Pantalons, Steam Loom Shirting, Cotons noués blancs, Cotons de Salampore, Cotons rayés, et par carreaux, Ginghams, Jaquettes bleu marin et blanc, Draps à rayures; Mousseline blanche et blanche de Indes, Batistes, Jaquettes, Satins, Draps et Frappés, Bas de laine et de coton, Gants, Voiles de soie noire, Bobines, meilleur Fil blanc et noir, Coton en pelottes, Ringles, Gants, &c. &c. — W. BRADBURY, & Co. Montreal, le Juin 1829.—J.

LES Sousignés ont reçu et sont prêts à offrir à leur nouvelle situation, vis-à-vis de M. JAMES YOUNG, Entrepreneur, un assortiment complet de Draps, Casimires, Casinet, Draps doubles foulés, Plains, Cachéas, Schâles de Cashmere, Poldings, Flanelles, Baizes, Serge sergé, rouge et écarlate, Cravates et couvertes, Pantalons de vestes à la mode, Soie à couleur gris corbeau de la meilleure qualité Bombazines, Lustrings et Camelots, Baserons, Barragons et Pantalons, Steam Loom Shirting, Cotons noués blancs, Cotons de Salampore, Cotons rayés, et par carreaux, Ginghams, Jaquettes bleu marin et blanc, Draps à rayures; Mousseline blanche et blanche de Indes, Batistes, Jaquettes, Satins, Draps et Frappés, Bas de laine et de coton, Gants, Voiles de soie noire, Bobines, meilleur Fil blanc et noir, Coton en pelottes, Ringles, Gants, &c. &c. — W. BRADBURY, & Co. Montreal, le Juin 1829.—J.

LES Sousignés ont reçu et sont prêts à offrir à leur nouvelle situation, vis-à-vis de M. JAMES YOUNG, Entrepreneur, un assortiment complet de Draps, Casimires, Casinet, Draps doubles foulés, Plains, Cachéas, Schâles de Cashmere, Poldings, Flanelles, Baizes, Serge sergé, rouge et écarlate, Cravates et couvertes, Pantalons de vestes à la mode, Soie à couleur gris corbeau de la meilleure qualité Bombazines, Lustrings et Camelots, Baserons, Barragons et Pantalons, Steam Loom Shirting, Cotons noués blancs, Cotons de Salampore, Cotons rayés, et par carreaux, Ginghams, Jaquettes bleu marin et blanc, Draps à rayures; Mousseline blanche et blanche de Indes, Batistes, Jaquettes, Satins, Draps et Frappés, Bas de laine et de coton, Gants, Voiles de soie noire, Bobines, meilleur Fil blanc et noir, Coton en pelottes, Ringles, Gants, &c. &c. — W. BRADBURY, & Co. Montreal, le Juin 1829.—J.

VENTES PAR DÉCRET.

DISTRICT DE MONTREAL.

J. Bte. Masse, vs. François Thivierge.— Une terre à St. Jude, Seigneurie de St. Ours, de 3 arpens sur 47, entre Frs. Prince et Dunas, et Julien Moreau et Olivier Durocher, avec vic. Le maison et étables.—A la porte de l'église de St. Jude, le 19 Octobre à 9 heures.

James Grant, vs. Peter Devins, curateur au délaissement d'Amable St. Denis.—Un lot de terre à la Pointe Fortune, à Rigaud, de 90 pieds sur deux arpens, avec maison, étable et bûchers. A la porte de l'église de Rigaud, le 19 d'Octobre, à 10 heures.

Marguerite Conroy, Veuve Ls. Chabotier, et autres, vs. Frederick Glackmeyer curateur à François Valade, absent.—Un emplacement au fauxbourg St. Joseph de Montréal, de 40 pieds sur 85, entre Jérôme Pilon et Ls. Aubertin.—Vente au bureau du Shérif, à Montréal, le 19 Octobre, à 11 heures.

Les mêmes, vs. Alexis Chamberland et ux.—Un emplacement au fauxbourg St. Joseph de Montréal, entre Frs. Pominville et Leduc.—Vente au bureau du Shérif, à Montréal, le 19 Octobre, à 10 heures.

Denis Murray, vs. Henry Lavery.—Deux lots de terre à la côte St. Catherine, paroisse de Montréal, l'un sans bâtisses, l'autre avec maison et autres bâtiments.—Vente au bureau du Shérif, à Montréal, le 19 Octobre, à midi.

DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES.

Louis Marvau, vs. Édouard Maclure.—10. Une terre en la seigneurie de la Vallière, en la paroisse de St. Michel d'Yamaska, dans la côte St. Louis, de 14 arpent sur 25 arpens, entre Antoine Maclure et Joseph Amable Robidoux, sujette et à la charge d'une rente viagère à Joseph Amable Robidoux et Marguerite Joyel son épouse, suivant acte du 25 Septembre 1821.—20. Un autre terre dans le fief Deguire ou Rivière David, au 4e rang, de 14 arpent sur environ 25 arpens, entre François Chapdelaine et Michel Verrier, fils, à la charge d'une rente viagère envers Thomas Maclure et Marie Mondoux, son épouse, suivant actes de donation du 14e Juillet 1814 et 1e Octobre 1818.—30. Un emplacement en la dite seigneurie Deguire, au 2e rang dans le village, d'environ 60 pieds de front sur pareille profondeur ou environ, tenant des deux côtés à Josias Wurtels, Bœuyer, avec maison en bois à 2 étages.—40. Une terre au 2e rang de la dite seigneurie Deguire, étant la moitié du No. 13, de 14 arpent sur 25 arpens, en partie entre Joseph Arel et le dit Josias Wurtels, avec maison, grange et autres bâtisses.—A la porte de l'église de St. Michel d'Yamaska, le 25 d'Août, à 10 heures.

Excellt Hart, et autres, vs. Antoine Leclair.—10. Une terre dans le fief Ste. Marguerite, au bas du coteau, de 3 arpens de front sur la profondeur qui se trouve à prendre devant au haut des terres qui prennent leur front au fief Ste. Laurent, à aller aboutir par derrière au chemin qui conduit au moulin du dit fief le long du coteau, entre Antoine Garceau et Moses Hart, Bœuyer, avec maison, grange et autres bâtisses.—20. Un terrain dans le dit fief sur le coteau, d'un arpent et 35 pieds environ de front, sur la profondeur qui se trouve à prendre par devant sur le sommet du dit coteau à aller aboutir par derrière au terrain des Forges St. Maurice, entre Joseph Ricard et Moses Hart.—30. Une terre à bois, dans le dit fief, de 2 1/2 arpens sur 40 arpens environ, entre Claude Aubry et Antoine Duplacy et Modeste Pratt.—Au bureau du Shérif, Maison de Justice, aux Trois-Rivières, le 25 d'Août, à 11 heures.

William Price, vs. Joseph Etienne Landry, Jos. Louis Landry et Joseph Landry.—10. Une terre en la paroisse et seigneurie de Gentilly, d'environ 86 arpens en superficie, tenant au N.-O. au nommé Roiteau dit Laliberté, au N.-E. à la Rivière Gentilly, au S.-O. à Jacques Miché, avec un moulin à scie, tournant et travaillant.—20. Une terre en la paroisse St. Grégoire, de 3 arpens sur 30 arpens, entre Joseph Louis Léon, et Joseph Bougeois, avec maison, 2 granges et autres bâtisses.—Le No. 1, à la porte de l'église de Gentilly, le 7 Décembre, à 10 heures; et le No. 2, à la porte de l'église de St. Grégoire, le 9 Décembre, à 10 heures.

DISTRICT DE QUÉBEC.

François Letourneau, vs. François Rault.—Une terre de 2 arpens sur 40, à Ste. Marie, Seigneurie Jolliet, entre Charles Douens et Bazile Morin, avec grange et étable.—A la porte de l'église de Ste. Marie de la Nouvelle Beauco, le 18 d'Août, à 10 heures.

Joseph Hamel et Uxor, vs. Jean Louis Hamel.—10. Un lot de terre de 5 perches sur 3 perches, au village St. Eustache, paroisse de St. Louis de Lotbinière, entre Pierre Ledere et une petite route, avec maison et hangar.—20. Une terre en la dite paroisse, village St. Charles, de 2 arpens sur 35, environ, entre Elie Marie et Ambrose Chavigny de la Chevrolière, Bœuyer, avec maison, grange et étable.—A la porte de l'église de St. Louis de Lotbinière, le 18 d'Août, à 10 heures.

James Gurgis, vs. Thomas Grog.—10. Un lot de terre, dans la paroisse St. Gilles, de 3 arpens sur 30, No. 15, concession de Ste. Anne, entre Noël Fontaine et des terres non concédées, avec maison et écurie.—30. Un autre lot au dit lieu, de 3 arpens sur 30, No. 16, concession de St. Philippe, entre William Newton et le lot ci-dessus, avec maison et écurie.—30. Un autre lot au dit lieu, de 3 arpens sur 30, tenant au No. 15 de la concession St. Philippe et à James Gurgis et John Millin.—le dit lot étant le No. 16 de la concession St. Philippe.—A la porte de l'église de St. Nicolas, le 15 Décembre, à 10 heures.

Le mot esprit est vague, et ne dit plus rien à l'esprit, depuis que tant de gens s'avisent d'en avoir; c'est un terme banal que nous employons également pour juger l'homme de génie qui éclaire ses concitoyens, et l'histrien qui les amuse. On dit au cœur lui sérieusement, et du même ton: Voltaire a de l'esprit; Ody a de l'esprit.

Des lèvres d'un homme d'esprit à l'oreille d'un sot, un bon mot prend la couleur d'une sottise.

Aujourd'hui l'esprit court les rues, c'est vraiment une merveille! mais aussi, depuis que l'esprit est partout, la raison n'est presque nulle part.

Rien ne flatte plus la fatuité d'un sot, que je discrédit dans le quel tombent quelquefois les gens d'esprit.

Un homme d'esprit ne doit répondre à la sottise railleuse d'un fat que par le silence. Le fesse ayant été raille d'une manière for desobligeante, quelqu'un dit qu'il fallait être fou pour ne pas répliquer: Vous vous trompez, reprit le chante de la Jérusalem, un fat ne sait pas se taire.

VARIÉTÉS.

ŒUVRES CHOISIES DE STE-FOIX.

« Un homme rencontre à la promenade un militaire jeune et bien fait. Monsieur, lui dit-il brusquement, je vous félicite d'être si joli cavalier.—Qu'est-ce à dire, monsieur, reprend le mousquetaire?—Que je vous trouve fait à peindre et que je dis franchement ma façon de penser.—Monsieur si c'est une plaisanterie, je ne les souffre pas.—Il n'y a pas de plaisanterie, je dis mon avis et voilà tout. Seulement je pense que quelque grand défaut doit-être le contrepoids de vos avantages extérieurs; avouez-le. » On se bat, Ste-Foix est blessé, et tout blessé qu'il était: « Mais dites-moi, disait-il, quel est votre défaut essentiel? et après un moment de réflexion: c'est peut-être que vous vous emportez trop facilement; que ne le disiez vous plus tôt. »

Tel était l'homme. Il avait au plus haut degré cette brave aventureuse dont se piquait assez mal à propos fort souvent la jeune noblesse de son temps. Du reste beaucoup d'esprit, de la finesse dans les aperçus, assez de lecture, un style facile quoique peu travaillé, et une imagination d'honnête homme si je peux m'exprimer ainsi. A tout prendre, quoiqu'il y eût entre Ste-Foix et St. Evremont plusieurs analogies piquantes, je préférerais le premier de beaucoup, parce qu'il a moins de prétentions et plus de légèreté d'une part, et qu'ensuite il y a plus de profit à lire un homme sans prétention, qui vous raconte des faits curieux, des anecdotes piquantes, qu'à se perdre dans les systèmes assez terre-à-terre d'un grand seigneur bel esprit qui croyait pour le moins placer ses rêveries à côté des Tusculanes ou des Essais de Montaigne.

Cependant, malgré toute notre estime pour Ste-Foix, nous ne conseillerions pas à un lecteur tant soit peu fatigable, de lire les huit à neuf volumes de ses œuvres complètes, diffus amas des moindres essais échappés à ses loisirs; mais en revanche nous engageons fort quiconque veut connaître un de nos bons écrivains secondaires, à lire les deux petits volumes de ses œuvres choisies, qui ont donné lieu à cet article. En effet, les Essais historiques sur Paris, dont le livre de Dulaure n'est que la copie souvent trop prolix, demeurent encore, malgré tout ce qui a été fait depuis, un des ouvrages les meilleurs et les plus succints qu'on ait faits sur cette grande ville depuis les tems antiques où elle était gouvernée par un sénat de jeunes Gauloises, jusqu'à l'époque où elle subissait les lois de la matresse favorite. Ce premier volume est un fond inépuisable de savoir, de recherches et surtout d'étimologies. On n'a qu'à chercher celle de la rue Tire-Boudin, et l'on verra.

Je suis comme j'ai commencé, par une anecdote; la première peignant l'homme, celle-ci donne une idée du siècle: elle est dans Ste-Foix.

Le cheval d'un Anglais s'abat dans la rue: c'était un magnifique animal. Pendant que son maître cherche à le relever, un carrosse survient, et malgré les cris du cavalier, passe sur le corps de son cheval. Ah! milord, excusez, dit le grand seigneur au carrosse, je suis pressé, j'allais à l'Opéra, et je croyais vraiment que votre cheval n'était qu'un homme.

DE L'ESPRIT.

Le mot esprit est vague, et ne dit plus rien à l'esprit, depuis que tant de gens s'avisent d'en avoir; c'est un terme banal que nous employons également pour juger l'homme de génie qui éclaire ses concitoyens, et l'histrien qui les amuse. On dit au cœur lui sérieusement, et du même ton: Voltaire a de l'esprit; Ody a de l'esprit.

Des lèvres d'un homme d'esprit à l'oreille d'un sot, un bon mot prend la couleur d'une sottise.

Aujourd'hui l'esprit court les rues, c'est vraiment une merveille! mais aussi, depuis que l'esprit est partout, la raison n'est presque nulle part.

Rien ne flatte plus la fatuité d'un sot, que je discrédit dans le quel tombent quelquefois les gens d'esprit.

Un homme d'esprit ne doit répondre à la sottise railleuse d'un fat que par le silence. Le fesse ayant été raille d'une manière for desobligeante, quelqu'un dit qu'il fallait être fou pour ne pas répliquer: Vous vous trompez, reprit le chante de la Jérusalem, un fat ne sait pas se taire.

Il faut plus d'esprit, peut-être, pour faire ressortir celui des autres, que pour faire briller le sien.

Il ne faut pas toujours beaucoup d'esprit pour faire une grande fortune; combien de nouveaux enrichis le prouvent! mais pour supporter philosophiquement les coups de l'adversité, il faut plus que de l'esprit.

Il devrait en être des sots comme des gens de qualité, qui ne se plaisent qu'avec leurs semblables, et cependant à côté d'un homme d'esprit, on voit presque toujours un sot.

Les gens d'esprit sont presque tous vaniteux; ils ne peuvent supporter qu'on fasse remarquer dans les autres les qualités qu'ils possèdent, semblables à ces femmes coquettes qui regardent comme un attentat commis en leur personne tout hommage qui s'adresse à autrui.

Ceux qui, en dédommagement de la petitesse de leur esprit, se plaisent à étaler la richesse de leur mémoire, ressemblent à ces hommes décharnés qui entassent vêtements sur vêtements pour déguiser leur maigreur.

Il en est de prétendus beaux-esprits comme de la plupart des parvenus, d'autant plus orgueilleux qu'ils sont plus vicieux du bien d'autrui.

Après d'un homme d'esprit ou d'une femme aimable, il faut un tact bien délicat pour sentir la minute qui précède l'ennui.

Sans les femmes on verrait moins de sots; quant aux sots, c'est la nature qui les fait.

Un air froid, important, réfléchi, tel est la fatuité d'un sot adroit.

Beaucoup de suffisance, de grands biens, des vices à la mode, une jolie femme et une table ouverte; voilà ce qui constitue à présent l'homme d'esprit.

Le grand ouvrage lithographique préparé par M. le baron Denon ancien directeur-général des Musées de France, dans les dernières années de sa vie, et dont le texte vient d'être fait par M. Amaury Duval, membre de l'Institut, doit paraître incessamment. Cet ouvrage, conçu et exécuté dans le but de fournir de grands matériaux à l'histoire générale des arts, ne peut être accueilli qu'avec beaucoup d'intérêt par les artistes et par les amateurs des arts.

Tout le monde sait qu'un riche Anglais, lord Elgin, démolit un côté du Parthénon, et le transporta, pierre à pierre, jusqu'à Londres. Un amateur des arts a fait parmi nous la même chose pour un des monuments les plus élégans de la renaissance. La maison de François Ier, ou plutôt de Marguerite de Navarre, chef-d'œuvre du célèbre Jean Goujon, longtemps habitée par Henri IV et par Sully, a été enlevée de Moret et transportée de toutes pièces à Paris, près des Champs-Élysées. Cette maison est ornée; par l'élégance originale de sa construction; par les souvenirs qui s'y rattachent, elle doit vivement attirer l'attention de tout ami des arts et de nos antiquités nationales.

CORRESPONDANCE.

Sarault forgeron, et Melle, Sarault sa fille, et aussi Mr. Chenier, oncle de Mr. Lefebvre, tous de Vaudreuil, se sont noyés, cet après midi, en descendant les rapides de Lachine. Ils étaient dans un bateau avec quatre autres personnes qui se sont sauvées. Quatre quarts de potasse qui se trouvaient dans le bateau ont été perdus. Il paraît que le bateau a chaviré dans un des endroits les plus dangereux des rapides.

Ventes par Encan.

PAR CARTIER, BEGLY & Co.

VENTE DE POELES, CHAUDIERES A POTASSE, Ustensiles de Capacité, &c. &c.
JEUDI, le 10 de Septembre prochain, sera vendu sur les dépendances occupées par Mr. JOHN PORTEOUS, rue Notre-Dame :—

Un assortiment très-étendu de POELES de différentes grandeurs et des modèles les plus nouveaux, CHAUDIERES A POTASSE, et autres Ustensiles de Capacité, fondus aux Forges de St. Maurice et des Trois-Rivières.

Les conditions et les termes de paiement seront énoncés dans les affiches qu'on distribuera avant la vente.

La vente commencera à UNE heure précise.
CARTIER, BEGLY & Co.
Montréal, 30 Juillet, 1829.

PAR VENTE PRIVÉE.

PEINTURE, Clous, Tabac en torçettes, Noir liquide et en pâte de Day et Martin et de Warren, Indigo, Savon de Castille, Moutarde, Cuir de veau préparé à patente, Palettes de cuir patentes pour les casques, Peaux de chamois, &c. &c.
CARTIER, BEGLY & Co.
Montréal 23 Juillet, 1829.

EMPRUNT DU MARCHÉ.

AVIS Public est donné par le présent que les Syndics pour l'érection de la HALLE DU MARCHÉ qui doit être établie entre les Seurs Grises et la rue des Commissaires, sont prêts à recevoir des propositions pour le prêt de £12,500 courant, dont l'emprunt a été autorisé par la Législature, à intérêt légal, pour l'érection et l'établissement du dit Marché. L'intérêt sur les emprunts sera payé annuellement jusqu'à remise du capital, et en addition à la sûreté pourvue par le loi, Son Excellence l'Administration du Gouvernement a bien voulu faire connaître aux Syndics son intention de les saisir, eux et leurs successeurs en office, des droits de Sa Majesté sur le terrain situé entre le Collège et la rue des Seurs Grises, et s'étendant vers le Pont à l'extrémité de la rue McGill, afin qu'il puisse être donné à bail pour augmenter les fonds du Marché. On recevra des propositions jusqu'au 31 de ce mois, et pour d'autres renseignements on peut s'adresser au Président des Syndics.

G. MOFFATT, Président,
HORATIO GATES,
J. BOUTHILLIER,
P. DE ROCHEBLAVE,
W. LUNN,
Syn. dics.

Montréal, 3 Août, 1829.—um.

LES Exercices Publics du Petit Séminaire auront lieu le 11 et le 12 d'Août.

La première séance commencera Mardi, le 11, à 11 heures. La 2^e, Mercredi, à 8 heures. Et la 3^e, même jour, à 11 heures. Celle-ci sera consacrée à un Exercice sur la Philosophie, la Langue Grecque, un discours, et sera terminée par la distribution des prix.

Le lendemain, le 13 d'Août, commenceront les Vacances, jusqu'au 1^{er} d'Octobre, que seront rouvertes les Classes.
QUIBLIER,
3 Août, 1829.—di. Prêtre Directeur.

Examen du Collège d'Yamaska.

LES Exercices Littéraires du Collège de Saint Hyacinthe auront lieu le 11 d'Août prochain. Les Elèves de cette Maison se préparent à répondre aux questions qui leur seront faites sur la Philosophie, les belles Lettres, l'Histoire, tant ancienne que moderne; sur les Grammaires Française et Anglaise, Grecque et Latine: ils traduiront aussi en Français les auteurs des trois dernières langues. Tous ceux qui aiment à encourager l'éducation en ce pays sont priés de vouloir bien assister à ces exercices, pour être témoins des progrès qu'elle y fait, et pour exciter par leur présence l'émulation de ces jeunes étudiants qui sont l'espérance de la société.
—30 Juillet, 1829.

Société d'Agriculture du District des Trois-Rivières.

IL y aura une Assemblée générale de la Société d'Agriculture de ce District, SAMEDI, le 2 d'Août prochain, à 10 heures du matin, dans la Chambre des Grands Jurés, au Palais de Justice, pour procéder à l'élection d'un Président, Vices-Présidents, Trésorier, Secrétaire et Membres du Comité pour les douze mois suivants.
[Par Ordre.]

Ant. Z. LEBLANC,
Trois Rivières, 3 Août, 1829.—di. Secrétaire.

Société d'Agriculture du District de Montréal.

LE comité de direction ayant reçu la plus grande partie de l'argent accordé par la Législature dans la dernière session pour l'encouragement de l'Agriculture dans le District de Montréal, est prêt à payer aux Sociétés de Comités leur proportion, sur application au Secrétaire. Les comités dans le District qui n'ont pas encore établi des Sociétés d'Agriculture sont invités à le faire immédiatement; alors ils auront droit à recevoir leur proportion de l'argent, suivant la population des différents comités.

[Par Ordre.] Wm. EVANS,
27 Juillet, 1829.—j. Secrétaire.

ON désire acquérir à rente rachetable un TERRAIN de quelques arpens en superficie propre à faire un Verger près de Montréal. Ceux qui en ont à vendre sont priés d'en donner avis au Bureau de La Minerve.—30 Juil.—j.

AVIS.—Le Soussigné vient de recevoir et offre en vente, en addition à son assortiment ordinaire très-étendu:—

Sucre blanc,
Rum des Iles sous-le-vent,
Meilleure eau-de-vie de Cognac,
do. do. de Hollande, en Futailles,
do. do. en Jarres.

VINS FRANÇAIS.

Barsac,
Albafiora,
Frontignan,
Bourgogne,
Sauterne,
Claret, (prêt à être débarqué.)
Per. Eliza, McKelvey.

Whiskey supérieur de Drèche,
Huile-de-Lin bouillie et crue,
Huile-à-Salade ou de Florence,
Poivre, Muscade,
Bouchons à Vins,
Bouteilles Françaises et Anglaises,
Plomb rouge sec, blanc de plomb en huile,
Noir à Lampe,
Véritable empois de Pologne,
Clous, Broses,
Son, Avoine.

ATTENDU JOURNELLEMENT.

Claines à Poufs, à Vaches et à chevaux, et Mules de New-Castle.
FRS. ANT. LAROCQUE,
No. 22, rue St. François-Xavier.
Montréal, 27 Juillet, 1829.—j.

AVIS.—Le Soussigné vient de recevoir par la voie de la FAYERS des OUTHAWAIS son assortiment ordinaire de PELLETERIES, consistant en PEAUX de CASFORS, LOUTRES, MARTRES, FISHER, OURS, MINK, LOUP-CERVIERS et RATS-MUSQUES. Aussi un petit Lot de CISTOREUM qu'il vendra en lots de manière à accommoder les acheteurs, pour argent comptant ou crédit approuvé.

J. D. BERNARD.

Montréal, 27 Juillet, 1829.—um.

LIVRES NOUVEAUX.

REÇU hier par le Dew Drop de Londres, un Assortiment de LIVRES FRANÇAIS nouveaux pour compléter la collection déjà à vendre chez le Soussigné.

—AUSSI—

Un superbe CHANDELIER PASCHAL contenant 2000 livres à Paris.

Un Catalogue des Livres sortira sous quelques jours.

Messieurs les Curés qui n'ont pas encore reçu le Catalogue de Mars dernier, le recevront en s'adressant à

T. DUFORT.

Montréal, 23 juil.—di

AUX FORGERONS.

ON a besoin pour un établissement de campagne d'un FORGERON expert dans son métier. Les meilleurs certificats de son caractère et de sa capacité seront requis. Toute lettre doit être affranchie. S'adresser à cette Imprimerie.
Montréal, 23 Juillet, 1829.—jc.

A LOUER.—Le MOULIN BANAL de la Seigneurie de l'Isle Bizard avec ses dépendances, et environ 60 arpens de terre en superficie joignant au dit Moulin:—

Le preneur prendra possession immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à T. Polhier, Exécuteur Testamentaire de feu Pierre FORTIER, Ecuyer.—23 Juillet, 1829.—j.

PERDUE ou VOLÉE—d'abord le Steamboat Richelieu, le 25 du mois dernier, une Lettre à l'adresse de W. H. Roy, Québec, contenant la somme de TRENTE CINQ LOUIS, en billets de la Banque de Montréal, dont deux de \$50 et quatre de \$10. Ceux qui pourront en donner connaissance au soussigné à Montréal, ou à Mr. W. H. Roy à Québec seront généreusement récompensés.
LOUIS J. ROY.

Montréal, 15 juillet.—um

TAPIS.

DIX Balles de TAPIS fine et superfin de Bruxelles et de Venise, d'une qualité supérieure et de patrons élégans, se débarquent maintenant du SORHIA et du FAVORITE, et sont offertes en vente par le Soussigné vis-à-vis l'Hôtel de Rasco. Il attend aussi par les premiers arrivages de Londres, un assortiment très bien choisi de marchandises fines, dont il disposera à ses prix pour argent comptant.

THOMAS MUSSEN.

Rue St. Paul, 18 Mai 1829.—j

A VENDRE,

UNE superbe MAISON bâtie par feu Messire L'Évêque Curé de Ste. Anne d'Yamachiche. On ne demande pour cette belle propriété, voisine de l'Église, que trois cents louis comptant, ou trois cents cinquante à crédit; elle est garantie libre de toute hypothèque. S'adresser à Michel Cason, Ecuyer, qui l'occupe maintenant, ou au propriétaire soussigné.

L. M. CADIEUX, Père,

V. G. et Curé des Trois-Rivières.

13 Juin, 1829.—j

A VENDRE.

UNE MAISON de pierre située dans la rue St. Paul, ayant de bonnes Caves et une Voute de pierre à deux étages dans la cour. Le tout maintenant occupé par Mr. N. G. FREGIANO, Tailleur.—partie du prix pourra rester entre les mains de l'acheteur à constitut. Aussi, une TERRE située au bas du courant Ste. Marie, de 2 arpens de front sur 30 de profondeur. S'adresser à P. A. Dézéry ou à P. L. Letourneau.

—12 Fév. 1829.—j.

A VENDRE.

50 Barils d'Huile de Loup-Marin, pour argent comptant, par LOUIS N. ROY.
9 Juillet, 1829.—j

ARGENTERIES NOUVELLES POUR EGLISES.

LE Soussigné vient de recevoir par Martha de Londres, un assortiment de Vases d'Églises, comprenant:—
Calices et Patènes d'argent
Calices et Patènes plaqués, (coupes d'argent.)
Ciboires d'argent,
Ciboires plaqués,
Ostensoires plaqués en argent,
Ostensoires plaqués en or,
Bénitiers, grands et moyens, avec goupillon,
Burettes, avec ou sans assiettes,
Encensoirs, Porte-Dieu, Boîtes aux Ste. Huiles.
Chandeliers d'acolyte, Chandeliers à branches, Enfants-Jésus, grands et petits.

—AUSSI—

Papiers de toutes sortes, Plumes, Canifs, (Rodgers Patent.) Règles de Bois, Bois de Rose et Ébène, Marbres pour arrêter les papiers, grottes d'Albatre, Cire rouge et noire, Pain à cacheter, instrumens de Mathématiques, Pendules, Grattures, Images, &c. &c.—Et un assortiment très-étendu de Livres Français, &c. &c.

T. DUFORT.

9 Juillet, 1829.—j.

AVIS.—Les Soussignés Maître Meçons à Terrebonne, reconnaissans de l'encouragement qu'ils ont reçu du public, sollicitent de nouveau ses faveurs et offrent à faire avec le plus de promptitude et au plus bas prix qu'il est possible dans la province, tout ouvrage de Maçonnerie et de Taille qui pourrait se présenter. Ils se flattent de pouvoir exécuter les plus beaux ouvrages d'ouvrage dans leur ligne, avec toute l'économie possible et à la satisfaction des personnes qui voudront bien les employer.

L'avantage qu'ils ont de pouvoir se fournir à peu de frais de belles Pierres grises des carrières de l'Isle-Jésus, (reconnues les plus belles du pays) doit être de quelque considération.

JOSEPH BARBEAU,

IGNACE BARBEAU,

Terrebonne, 13 Juillet, 1829.—um.

CHANGEMENT DE DEMEURE.—Le

Soussigné informe ses amis et le public, qu'il demeure actuellement dans la Maison de pierre à deux étages, vis-à-vis Mr. HONDLOW, ou la quatrième Maison à partir du Pont de la grande rue du Faubourg St. Laurent—où il se propose de TEINDRE et NETTOYER les HARDES, comme ci-devant. Il offre ses remerciemens à ses amis pour leur encouragement libéral du passé, et il espère que son application aux affaires lui en méritera la continuation.

THOMAS HOUSTON,

27 Juillet, 1829.—di.

UNE personne munie de bonnes recommandations, et capable d'enseigner le Français grammaticalement, l'Arithmétique, &c. trouve de l'encouragement comme Maître d'École en s'adressant à T. LROLET, éc., à St. Marc, Rivière Chambly.—Une personne qui serait capable d'enseigner l'Anglais serait préférée.
St. Marc, 16 juillet, 1829.—tl.

A LOUER,

UNE MAISON située dans la rue Capitale, joignant au Café de CLAMP et la rue au Fleuve. S'adresser à
27 Juillet.—j. CHS. RACICOT.

DERNIERE MODE.—Le Soussigné prend la liberté d'avertir ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir par le Martha de Liverpool, en addition de son assortiment précédent, une grande quantité de CHAPEAUX très-élégants et de la meilleure qualité, à la dernière mode de Londres.—Derniers.—Fournitures et Garnitures de Chapeaux, qu'il vendra en gros et en détail, à très-bas prix pour argent comptant, ou à un court crédit approuvé.

LOUIS BLANCHARD.

9 Juillet, 1829.—tm.

A VENDRE par le Soussigné.—Goudron et Poix, Résine, Charbon, Plâtre, Cordage, Poulies, Ancres, Toile à voiles, Sel, &c., à bas prix pour argent comptant.

FRANCIS MULLEN,

Vis-à-vis Mr. P. Berthelot,

Rue St. Frs.-Xavier.

27 Mai.—um.

LE STEAMBOAT EDMUND HENRY, Capt. HYP. DENARD, fera, jusqu'à avis contraire TROIS voyages tous les Dimanches entre La Prairie et Montréal. Il partira de La Prairie à SIX heures du matin.—de Montréal à DIX—de La Prairie à UNE heure—de Montréal à 2 heures après midi.—de La Prairie à 4—et de Montréal à CINQ heures précises.—11 av.—j

A VENDRE.

MOUSSELINES ET BRODERIES SUISSES A MOITIÉ PRIX,
A LA LIBRAIRIE DE T. DUFORT.

UN Maître d'École muni de bonnes recommandations trouverait une bonne situation à St. Vincent de Paul. Une personne capable d'enseigner la langue Anglaise serait préférée.—S'adresser aux Syndics de cette paroisse.
St. Vincent, 9 Juillet, 1829.—j.

T. S. BROWN, OFFRE A VENDRE,

20 Boucarts de COUPELLERIE,
200 Quarts de CLOUS assortis,
10 Tonneaux d'ACIER,
600 doucs, de FAULX assorties,
1000 " de FAUSSILLES,
AVEC... Un Assortiment complet et étendu de QUINCAILLERIE, &c.
Montréal, 5 Juil. 1829.—j

FER, CLOUS, ACIER, TAILLANDERIE, &c. &c. &c.

IRVINE, LESLIE & CO.

ONT A VENDRE A LEURS MAGASINS PRES DE

l'Église des Récollets:

100 Tonneaux de Fer Anglais, quarré, rond, plate et à cercle, assorti.
20 Tonneaux de Fer d'une qualité très-supérieure pour Fers à Cheval, Haches, &c.
40 Tonneaux de Fer de Yeuze.
13 Tonneaux de Fer à Chaudières, grandeurs assorties.
10 Tonneaux de Fer de Suède et de Russie; 5 Tonneaux d'Acier.
50 Boîtes, 35 Paquets de Tôle; 100 Boîtes de Fer-blanc.
70 Douzaines de Pelles et Bêches; 25 Douzaines de Poèles à Frirre.
200 Caisnes de Cleus et de Fiches.
12 Enclumes; 8 Paires de Soufflets de forge.
57 Paquets de Poudre à Tirer de toute qualité.

1 Tonneau de Plomb-à-Tirer, patenté.
22 Boucarts contenant Gonds, Tarières, Haches, Marteaux, Vis, Plaines, Crampons, Serrures, Pièges à rats, Cusseroles, Grils, Fers Italiens, Chantepleures, Chandeliers, Grands verres émaillés, Thiécs, Cafetières, Moulin à Café, &c. &c.
8 Boucarts de Chaudières et de Bouillottes ouvertes, noires et étamées.
4 Boucarts de Taillanderie vernie; 1 Boucart d'Étau.

2 Boucarts de Chaines à Charrettes et à Charrues,
5 Boucarts d'Outils tranchans.
5 Caisnes de Scies, de Limes et de Couvelerie.

1 Caisse de Boîtes à Thé, &c.
2 Caisnes de Fusils et Pistols, Boîtes à Poudre et Pouches.

—AUSSI—
17 Bales de Toile, 3 Caisnes de Papeterie, 3 Balles d'Éponges.

Rums de la Jamaïque, de St. Vincent et de Demerary.—Sucre Blanc et Cassonade des Grandes Indes.—Eau-de-Vie de Cognac et de Genève.—Café.—Piment et Poivre.—Vins de Porto, de Téniffé.—Claret.—Boccellas,—et autres en Futaille.

Vins de Champagne.—Hock,—de Bourgogne.—Claret,—et autres en Bouteilles.
Mahogany,—Cèdre.—Ébène,—et autres Bois pour les Meubliers.

Montréal, 2 Juillet, 1829.—j.

CUIRS.

LE soussigné ayant loué le magasin occupé ci-devant par Messrs. S. FIELDS & Co. sur le Vieux Marché, offre maintenant en vente un assortiment choisi et général de Cuir, SAVOIR:—

2500 cotés de Cuir à Semelle, première qualité.
500 do. do. à Empeignes, do. do.
100 do. do. à Harmaïs, do. do.
100 douzaines peaux de Veau.
15 do. do. de Cheval.
50 do. cotés de Kipp.

1000 pièces de Cuir en Lanières et de Cordons. Ainsi que du Cuir à Brûles et à Trépointe Peaux de maroquin, peaux à doublures, à bordures, &c.—Et il va recevoir en addition au fonds ci-dessus, un assortiment choisi de cuirs à semelles et à empeignes, peaux de Veaux, &c. des différentes Tanneries de New York; ce qui joint à ce que lui fournit journellement sa propre manufacture en cette ville, rendra son assortiment en tout sens un des plus rares et des mieux choisis. Tous les ordres de ville et de la campagne seront reçus avec reconnaissance, et exécutés avec ponctualité et diligence; aucunes peines ni efforts, ne seront épargnés pour donner une satisfaction générale, et pour assurer la faveur permanente de ceux qui voudront bien l'honorer de leur pratique, &c.

JOSHUA HOBART.

Montréal, 15 Mai, 1829.—j.
P. S.—Tout le Cuir à Semelle vendu à l'établissement ci-dessus, est garanti contenir le poids marqué par l'étampe; ce qui est loin d'être le cas avec tous les cuirs à bas prix, tant dans la Campagne, introduits dans ce marché; et le consommateur trouvera, en y faisant un peu d'attention, que tout le Cuir à Semelle (presque sans exception) estampé au Nord de la ville de N. Y. est plus léger de 10 à 15 per cent, que celui estampé dans la ville, ce qui facilite le Tanneur l'inférieur de vendre à meilleur marché que le Manufacturier régulier dont le cuir est dûment inspecté et estampé suivant la loi, dans tous les marchés excepté celui-ci.

LE Soussigné offre ses meilleurs remerciemens à ses amis pour leurs faveurs passées, et prend la liberté de les informer ainsi que le public en général, qu'il continuera commerce de FERBLANTERIE et de FERRONNERIE tout ensemble à son ancienne place, No. 151, rue St. Paul, (à quatre portes du Théâtre de Montréal) où il se propose d'avoir constamment en vente un assortiment général de Marchandises dans ces deux branches, aussi bien que des Vitres, Peintures de toutes les couleurs, Huile de Lia crue et bouillie, Huile de Spermaceti et d'Olive pour les lampes, Esprit de Térébenthine, Plomb Rouge et Noir, Goudron, Résine, Cordages de Chanvre, Coles, Poite, Indigo, Poudre et Plomb à tirer, Charbon de Forgerons, &c. &c.—Il rendra le tout à bas prix pour argent comptant ou à court crédit.

JOHN WHITE.

M. B.—J. W. serait extrêmement obligé à ceux de ses pratiques qui n'ont pas payé leurs comptes l'année dernière, surtout à ceux qui ont contracté des dettes à son Magasin de Ferronnerie, s'ils voulaient se donner la peine de venir, ou d'envoyer à sa résidence, pour régler leurs comptes respectifs avec lui sans plus de délai.—6 Av.—

Après seize années d'un travail opiniâtre et d'expériences répétées sur des élèves de tous âges, de toutes conditions et de capacités différentes, l'illustre professeur publia, vers la fin de 1810, son système d'Enseignement Universel.

Attaqué aussitôt, avec une sorte de fureur, par ceux qui considéraient ou feignaient de considérer les anciens usages comme une arche sainte à laquelle on ne peut toucher sans sacrilège; par les instituteurs, qui voyaient leurs intérêts personnels compromis si le nouveau système était adopté; et par quelques folliculaires obscurs dont le métier consiste à écrire en langage grossier contre les innovations utiles et leurs auteurs; l'Enseignement Universel aurait infailliblement succombé sous ces diverses attaques, si les avantages de toute espèce qui découlent de son application n'avaient frappé les esprits sages et éclairés, heureusement en bien plus grand nombre que les esprits brouillons et étroits. — Ceux là prirent donc la défense de l'ouvrage de Mr. Jacotot, et réduisirent bientôt ses détracteurs à un silence qui ne fut interrompu que de loin en loin par des clameurs sourdes auxquelles on dédaigna de répondre. L'opinion publique de la France étant ainsi toute favorable à la nouvelle méthode, on s'attendait à la voir promptement introduite dans les écoles. Mais s'il suffit d'un moment pour faire le mal, beaucoup de temps et de soins sont ordinairement nécessaires pour opérer le bien.

D'après les Règlements Français sur l'instruction publique, aucune méthode ne peut être mise en pratique sans l'autorisation de l'Université. Les savans et nombreux administrateurs de l'Enseignement Universel avaient joint leurs sollicitations à celles de l'auteur pour obtenir une décision prompte et favorable. Elle fut ajournée sous divers prétextes; parce que le Grand-Maitre, timide comme un courtisan, craignait de déplaire au Chef de l'État en prenant une mesure aussi importante sans avoir obtenu son assentiment.

Il n'est pas douteux que si Napoléon eût pu se livrer à l'examen du plan de M. Jacotot, son vaste génie eût été frappé à l'instant même de l'admirable justesse des idées sur lesquelles il repose; et que la France eût été la première à jouir des bienfaits qu'il prépare au monde entier.

Mais les immenses préparatifs de la campagne de Russie, et les désastres qui en furent la suite, ne laissèrent pas à Napoléon, pendant plus de trois années, la possibilité de s'occuper d'objets étrangers aux opérations militaires et à la politique.

Il est donc permis de dire que le concours seul de ces grands évènements priva la France d'une priorité qui lui appartenait à tous égards, et la fit passer au royaume des Pays-Bas, formé en 1814 par la réunion de la Hollande et la Belgique.

M. Jacotot est marié à une dame Belge dont la famille habite les environs de Louvain. Cette circonstance; quelques tracasseries suscitées à l'honorable professeur par des personnes jalouses de son mérite et envieuses de son emploi; peut-être aussi la crainte bien excusable de voir son système repoussé par le ministère français dont la marche indiquait alors une tendance prononcée vers un retour complet à l'ancien régime; toutes ces considérations réunies déterminèrent M. Jacotot à quitter sa patrie pour se fixer dans celle de son épouse.

Il y arriva, précédé d'une réputation irréprochable sous tous les rapports; exposa sa méthode et obtint du gouvernement des Pays Bas l'autorisation d'en faire l'application. Non moins désintéressé que savant, M. Jacotot professa gratuitement. Il forma en peu de tems des élèves distingués qui fondèrent bientôt eux-mêmes à Bruxelles, Anvers et autres lieux, des établissemens publics où la jeunesse des deux sexes accourut en foule. Le système d'enseignement universel fut reconnu bien supérieur à tous ceux suivis jusqu'alors; et le gouvernement Belge partagea tellement sur ce point l'opinion générale, qu'il créa, à Louvain, c'est-à-dire dans la ville même où M. Jacotot a fixé sa résidence, et sous sa direction, une École Normale de laquelle sont sortis et sortent journellement des instituteurs du plus grand mérite.

Des récompenses pécuniaires, des titres furent offerts au respectable professeur dont les leçons pleines de science et de charme répandaient les connaissances avec une rapidité vraiment incroyable. Il refusa tout; excepté la décoration de l'Ordre du Lion qu'il accepta comme témoignage de l'estime particulière du Roi et de la reconnaissance unanime de ses concitoyens.

Les principes sur lesquels l'enseignement universel est établi diffèrent si complètement de ceux de l'ancienne méthode; les résultats qu'il fournit sont si extraordinaires, que les uns et les autres paraissent incroyables, absurdes même. J'ai donc jugé indispensable de faire connaître l'auteur du système avant d'entrer en explication; afin de montrer que le travail de M. Jacotot, loin d'être le

produit d'une imagination vagabonde, est au contraire un mouvement qui atteste le génie du siècle, et mérite conséquemment de fixer l'attention des hommes qui s'intéressent réellement au progrès des lumières.

J'espère compléter dans un troisième article la tâche que je me suis imposée, inconsidérément peut-être, vu l'importance du sujet et la faiblesse de mes moyens. N. L. . . . t.

MR. L'ÉDITEUR,

Il m'est pénible de vous adresser sur le ton du reproche après avoir considéré vos colonnes comme le réceptacle des avis salutaires propres à guider le peuple Canadien dans sa conduite politique; mais deux motifs m'y engagent: d'abord, vous pouvez me réfuter si je suis dans l'erreur, et il vaut mieux éclaircir des soupçons qui peuvent se trouver injustes dans l'évènement d'une épreuve.

Lorsqu'en 1826 votre feuille parut au jour, son but avoué était d'éclairer le peuple sur ses droits; la politique alors empreinte d'un machiavélisme qui paralysait le mouvement complexe de la bonne foi, fut tout-à-coup forcée de dérouler son entortillement occulte pour pouvoir parer le coup de l'alarmante prorogation de 1827; les esprits ignares ou lettrés ressentirent également un choc électrique, et le tribunal de l'opinion publique fut cette fois solennellement requis de prononcer sur une question soumise par une impulsion spontanée à son jugement arbitral. La Minerve adopta dès lors des principes dont elle ne s'est guères départie depuis; elle posait comme axiome fondamental que les Gouverneurs sont les seuls auteurs des maux dont on se plaint, en provoquant l'envoi d'instructions préjudiciables au pays. Un tel fait pouvait bien être applicable au Comte Dalhousie personnellement; mais pourquoi supposer au ministère une ignorance crasse sur notre position politique tandis qu'il est constant, aux yeux des gens éclairés, qu'il existe depuis un tems immémorial un projet bien développé d'éteindre l'énergie morale des Canadiens, afin de les asservir complètement; Canning et Goderich, je l'admets, n'y ont point participé; mais selon l'histoire la plus accréditée, les whigs ne se saisissent du pouvoir tous les quinze ou vingt ans que pour greffer du nouveau fruit, sur l'orgueilleuse Aristocratie et terminer ensuite leur durée éphémère sous les coups de ces formidables barons qui dans tous les tems tyranniseront et le roi et le peuple. Depuis le nouveau tour qu'ont pris les affaires publiques, La Minerve a fait ressortir son axiome favori dans une sortie des plus déplacées contre le discours de prorogation de Sir James Kempt, comme s'il était responsable des mandats qu'on lui envoie. Quand un Gouverneur à l'ordre positif de déclarer que telle partie du revenu public, appartient à sa Majesté, peut-il le contredire dans un discours officiel, et par là s'exposer au reproche fondroyant d'avoir violé ses instructions, ce qui occasionnerait son rappel immédiat. Non, Sir James, quelque soit sa bonne volonté, ne peut rien faire; s'il nous donne gain de cause, à l'instant même nous le perdons; et s'il nous tourne le dos, nous nous retrouvons sous le Comte Dalhousie; c'est donc au pays qu'il appartient de s'armer d'une silencieuse énergie capable de mettre un Gouverneur dans une situation propre à lui faire obtenir une relaxation de la contrainte imposée à son administration. Pendant ce tems là, Mr. l'Éditeur, vous vous contentez d'être d'avis que Sir John Colborne ne paraît pas être mu par des idées bien saines en politique, vu la perfidie de ses conseillers; vous compatissez bien fraternellement aux malheurs de Mr. Collins, et ceux du Juge Willis vous sont assez désagréables; sont-ce là les moyens de faire voir les choses dans leur vrai point de vue? Je l'affirme hardiment, jamais il ne fut un tems aussi critique que celui-ci; les violences subites et incohérentes du Comte Dalhousie étaient un indice certain de l'embarras où il se trouvait, au lieu qu'à présent nous sommes dans le calme de la mort; d'ailleurs des lettres de Sir Francis Burton reçues à Québec en Mars 1828 attestent que le rappel du comte Dalhousie était en contemplation avant l'arrivée de nos agens en Angleterre ce qui prouve que la politique serait absolument la même s'ils n'eussent pas été envoyés puisque la marche alors entamée a été invariablement suivie depuis en dépit du Rapport du Comité de la Chambre des Communes et de toutes nos Résolutions.

Actuellement dans le Haut Canada, le tonnerre dévastateur de la démoralisation politique éclata à plusieurs reprises; un prosélyte de la doctrine Metternich, armé du pouvoir royal et ouvertement protégé par ses constituans revêtit l'autorité générale par des coups d'autorité inouïs, repoussa les réclamations les plus justes et à ses refus orgueilleux mêla l'insulte du sarcasme; ce n'est pas tout, ses affidés les plus actifs et les plus en horreur au pays sont revêtus des charges les plus honorables et les plus lucratives; pour dédommager ceux qu'ils remplacent, on

pille annuellement les deniers du peuple sous prétexte d'allouer des pensions viagères. Dans le Bas Canada, l'on regarde ces infamies avec une indifférence comparative sans penser que les mêmes malheurs pendent sur nos têtes; enfin, tout annonce une lutte désespérée dont l'issue finale doit tôt ou tard, être une funeste catastrophe. De leur côté, les ministres en Angleterre rendent contre le Juge Willis, une décision qui rejette toutes les colonies dans un gouffre ténébreux, l'injustice formellement autorisée; il y a vraiment de quoi frémir dans la pensée, qu'un gouverneur peut forcer un juge à juger au criminel comme au civil suivant son caprice sans être exposé au moindre reproche! A quoi sert notre Charte Constitutionnelle si notre Canning ne pouvait arrêter le pillage du revenu public? Elle n'a pas même le droit de mettre nos personnes et nos propriétés à l'abri des attaques d'une Judicature changée en vil instrument de la tyrannie? C'est virtuellement faire revivre tout l'odieux système mis en pratique par les Intendants Français. Ah! M. l'Éditeur, sachez qu'il est inutile, dangereux même de jeter de l'eau froide sur des matières aussi sujettes à fermentation, et que les réfrigérans dans ce cas-ci amènent une explosion au lieu d'adoucir les causes irritables. Toutefois jettons un regard plus particulier sur le Bas-Canada notre commune patrie; jamais état ne fut plus déplorable! Il semblerait que les cérémonies religieuses et les festins splendides aient fait oublier que nous sommes couverts de plaies politiques. Vous allez peut-être me dire qu'il n'est pas encore tems de traiter ces questions là, et moi je vous répondrai qu'il est toujours tems de dire la vérité; qu'il est peut-être de l'intérêt de quelques individus d'attendre l'occasion de parler, mais qu'il importe sans cesse au pays de connaître sa situation, et c'est pour cela que j'insisterai sur la pusillanimité des Résolutions passées dans la Chambre contre le Comte Dalhousie, Résolutions qui tendent à faire considérer celles du peuple comme séditionnelles, et non avouées; j'insisterai encore sur le résultat illusoire de l'enquête sur les griefs qui après avoir coûté des sommes énormes a fini par faire connaître ce que l'on savait déjà et ce que le Comte Dalhousie ne désavouerait pas lui-même. Tout ceci est véridique et je crois qu'il vaudrait mieux en parler que de s'amuser à décrire les déjeuners à la fourchette et les feux d'artifices donnés à son Excellence qui en sortant de chez les Canadiens s'en va tout aussi bien chez celui qui a failli renouveler à Montréal les accidens arrivés à Boston avant la Révolution Américaine.

Véritablement les saluts et les révérences tournent la tête à bien du monde et l'on ne s'aperçoit pas que l'eau bénite ne fut jamais plus commune; l'on se repait de hableries, et le peuple ne trouve pas de quoi apaiser la plus cruelle faim; chacun se repose après avoir mis la main au char patriotique, et cependant il est au beau milieu d'une ornière d'où il ne saurait être tiré sans de grands efforts. Pour entrer dans mes idées le lecteur n'a qu'à écouter Sir George Murray, parlant dans la chambre des communes: "J'ai, dit-il, de grands projets en tête, mais comme je manque de renseignemens pour pouvoir les parfaire, il faut bien que j'attende." Or il faudrait deviner quels sont ces renseignemens; il a entendu nos agens et ceux du Comte Dalhousie; le Comte lui-même a donné sa petite histoire, Sir James Kempt lui a fait part de ce qu'il sait, le résultat de la session est devant lui, et malgré tout cela il se plaint fort de ne rien savoir. Il est clair qu'un homme qui se rend volontairement sourd et aveugle à l'instar de Sir George, ne doit guères encourager ceux en faveur desquels il conçoit de si grands desseins; c'est pourquoi les Canadiens doivent de toute nécessité se mettre en frais de lui ouvrir les yeux et les oreilles par quelque moyen légitime et convenable. De grâce, M. l'Éditeur, donnez la main à cette entreprise louable, et ce faisant vous prouverez votre indépendance ainsi que le tort de ceux qui ont rêvé le contraire. UN SOUSCRIPTEUR.

Berthier, 1^{er} Août.

P. S.— J'AVAIS fini ce morceau, quand les débats du Parlement Impérial au sujet de la motion de M. Labouchère me tombèrent sous la vue. Il semblerait que Sir George Murray soit d'opinion que les coups de feu et de bayonnette, raffinent l'intelligence, et que c'est là la cause qui rend nos plaintes si vagues; cependant Sir James Kempt gouverne très-bien, eu égard aux circonstances, et Sir John Colborne très mal, quoique tous deux aient des caractères honorables et que Sir G. Murray veuille faire croire que leurs mérites soient parallèles. Sir George choisit deux endroits vagues de nos requêtes, mais il se garde bien de toucher les positifs. Où est sa bonne foi? Grâce à la torpéur où nous sommes ensevelis, nous allons bientôt voir une gracieuse liste d'appointemens semblables à celle qui contient des noms tellement stigmatisés de la faveur publique qu'ils expriment

tout ce qui excite l'indignation générale. Robinson, Boulton, Hagerman, rejouissez-vous, car vous aurez des Acolythes ici, et vous pourrez correspondre plus facilement avec les véritables motifs de vos âmes.

UN SOUSCRIPTEUR.

QUEBEC.

Rapport d'Agriculture pour juillet 1829.

District de Québec.

Le commencement de ce mois a continué à être pluvieux et froid pour la saison, jusqu'au 24. Il tombait de la pluie tous les jours, mais le tout ne faisait qu'une quantité assez ordinaire. Le 27, le thermomètre a monté à 65; et le 28 il a encore plu.

Dans ce climat le mois de juillet est le plus intéressant pour le cultivateur. Il commence alors à voir le résultat probable de ses soins annuels, et si ses travaux seront couronnés de succès ou de revers.

Jusqu'ici les moissons de froment n'ont éprouvé aucun dommage décisif, dans ce district. Les premiers blés semés commencent à changer de couleur, qui cependant a été malheureusement accélérée, sur les terres légères, par l'action du soleil brûlant qui a affecté plusieurs feuilles de la plante dans les deux derniers jours de la semaine dernière. L'épi est en quelques endroits un peu petit, mais tous les grains s'empressent, et il y en a qui commencent à se durcir. Les pois sont couverts de fleurs et bien chargés de cosques. — L'orge commence à mûrir. Les avoines sont fortes et vigoureuses, et les autres grains cultivés moins en grand sont aussi très avancés. Les jeunes foins semés après le hersage des grains ont très bien pris.

Les moissons de patates ne sont pas aussi bien poussées que de coutume, mais les premières semées ont les pieds bien garnis. On en a semé en plus grande quantité que de coutume, et on a adopté généralement l'usage de les renchasser et de les arracher à la charrue. Cependant on ne fait pas assez d'attention à la distance entre les rangs, qui devraient être près de deux pieds et demi les uns des autres, et à la qualité de l'engrais qui, contre la supposition erronée que l'engrais sec suffit pour les patates, demande à être bon et à avoir subi un commencement de fermentation. On néglige beaucoup d'arrêter auprès de ces moissons et autres à engrais, toute végétation qui n'est pas la leur; cela cependant est essentiel à cette moisson comme à celles qui doivent la suivre. Les navets, l'autre moisson utile en rangs, ont évité les mouches et ne peuvent manquer de rapporter beaucoup, si en les tient bien nets et à la distance d'au moins six pouces les uns des autres.

La fenaison a commencé vers le milieu de ce mois. La coutume erronée de le récolter trop tôt, ce qui à la vérité augmentait le volume, mais au dépens de la qualité, est abandonnée en partie, et maintenant la fenaison commence dans le tems de la pleine fenaison des différens foins, et avant que la graine soit formée. Quantité de foin a été serré en bon ordre à la fin de la semaine dernière. Il en est venu en abondance sur les terres sèches, où l'on avait semé du trèfle et du mil avec les grains de l'année précédente, sur une terre nette et en vigueur. Les terres basses ordinairement tenues en prairies ne donneront qu'un rapport médiocre et de mauvaise qualité. Les pâturages ont été riches et abondans.

Les jardinages et les fruits ont souffert du froid. On observe que les fruits ordinairement mûrs à cette saison sont plus petits que de coutume.

Sur le tout, le cultivateur de ce district n'a jusqu'à présent lieu que de se féliciter, au milieu de la saison la plus inquiétante et l'une des plus pénibles de l'année. — *Gaz. de Québec.*

Québec, 30 Juillet 1829.

Bureau du Conseil Exécutif.

Québec, le 28 Juillet, 1829.

Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement ayant reçu la Sanction du Gouvernement de Sa Majesté pour accorder des terres à tels Officiers et Militiens qui peuvent produire des témoignages satisfaisans, comme quoi ils ont servi dans la Milice incorporée de la Province durant la dernière guerre avec les Etats-Unis et qui n'ont pu encore reçu la proportion allouée par les réglemens de Sa Majesté au rang qu'ils ont alors occupé. Et le Gouvernement de Sa Majesté ayant prescrit qu'il soit fixé une période dans laquelle toutes les applications de cette description devront être faites, Avis Public est par le présent donné que les applications pour des terres à raison de ces services seront reçues jusqu'au premier du mois d'Avril 1830, après quoi nulle réclamation de cette description ne sera admise sous aucunes circonstances quelconques.

Par Ordre de Son Excellence.

HERMAN W. RYLAND.

Bureau du Secrétaire Provincial.

Québec, 30 Juillet 1829.

Il a plu à Son Excellence l'Administrateur en Chef de faire l'appointement suivant, savoir: Jean Bte. Grenier, Gentilhomme, pour pratiquer la Médecine, Chirurgie, &c. dans cette Province.

De la Gazette de Québec de lundi.

Son Excellence sir James Kempt accompagnée du capitaine Hamilton est arrivée ici samedi soir, dans l'Heracles, après avoir été absente depuis le 19 juin, ayant employé ce tems à visiter les districts supérieurs. De grand matin, il a été tiré une salve de la citadelle.

Il paraît que vendredi et samedi derniers au matin il y a eu une gelée blanche, dans les environs de cette ville. Dans quelques établissemens éloignés du nord-ouest on a vu de petits sacons angulaires de glace qui se forment aussitôt après que l'eau est au point de congélation, sur les eaux basses et stagnantes.

Les journaux de New York du 3 ne nous fournissent point de nouvelles d'Europe postérieures à celles que nous avons déjà publiées.

MEXIQUE.—La voie de la Nouvelle Orléans nous donne des avis de Vera Cruz du 16 juin, auquel tems, dit-on, on ne faisait dans cette ville aucun préparatif de défense contre l'expédition Espagnole qui suivant des lettres privées devait arriver sur les côtes du Mexique vers le 10 ou le 15 de juillet. Nous ne regardons pas comme croyable que dans l'état actuel des choses on laisse sans défense un point si important, un moment après l'arrivée de la nouvelle qu'il est exposé au danger. Il est possible que l'armée soit prête à marcher d'un point plus central à l'approche de l'ennemi; et que l'objet de sa première attaque soit considéré plus incertain qu'on ne paraît le regarder généralement à la Havane.

Dans le discours adressé au Congrès, à la fin de la session, par le Président Guerrero, il n'est fait aucune allusion à l'invasion projetée. Une feuille de Galapa recommande à ce sujet la convocation d'une session extraordinaire, et l'adoption d'un nouveau système sous divers rapports.

« L'armée a besoin d'être réformée, dit l'Éditeur, et devrait être mise sur un pied de guerre, dans le court intervalle qui nous reste pour la discipliner et l'exercer. Et en un mot il faut de l'argent, et il est indispensable d'en chercher où il y en a; car le pays en est entièrement épuisé. Il y a beaucoup à faire, et nous n'avons que très peu de tems pour le faire. Ne nous exposons point à souffrir les maux que nous désirons éviter. Suivant certain indices, et même quelques renseignements, les Espagnols ne sont pas les seuls avec lesquels nous serons aux prises. Mais quand l'univers entier nous attaquerait, et en mille endroits à la fois, si nous restons fidèles à la bonne cause, comme nous croyons que nous serons, notre indépendance et notre liberté ne périront jamais »

DISCOURS DU PRÉSIDENT

À la clôture de la Session du Congrès Mexicain.

MEXICAINS : Votre Congrès général a terminé sa session ordinaire, laissant la constitution en pleine vigueur, et ayant fait des lois favorables à la conservation de l'ordre public et de la prospérité nationale. Vous avez contribué à l'achèvement de ces grands travaux par votre conduite qui a toujours été d'accord avec les lois, l'ordre social, et la liberté constitutionnelle.

CITOYENS :—C'est à vous que je dois la charge difficile que je me suis obligé de remplir pour le bien de la nation. J'aurai besoin de recevoir de vous la continuation de ces efforts que nous devons toujours déployer pour l'établissement de ces institutions qui ont coûté à la République tant de sacrifices héroïques. Un peuple pénétré d'un si noble dévouement, qui a éprouvé toutes les vicissitudes d'une longue révolution, pour parvenir au but proposé, ne peut manquer d'être convaincu de la nécessité de donner de la stabilité à son existence politique et de rendre imprévisible la gloire qu'il a acquise. Il prendra pour règle de conduite la bonne foi, l'union, la haine de la discorde civile, l'amour de l'industrie et le respect pour les lois. Alors l'Aigle Mexicain prendra son essor au-dessus du sommet élevé de nos montagnes; son aile protectrice secondera nos efforts, et nous consolidera pour toujours dans la noble liberté d'Anahuac.

Ministres respectés de notre sainte religion : Je suis rempli de joie et de reconnaissance, en me rappelant que ce fut du milieu de vous que sortirent les héros immortels qui les premiers firent entendre le cri de la Liberté, et j'éprouve la plus vive satisfaction en voyant que vous soutenez l'honneur de cette religion et la montrant comme la garantie de la moralité, et par votre propre respect pour les lois.

Citoyens Soldats : Le pays vous doit son indépendance et sa liberté. Mais vos travaux ne seront point terminés tant que notre pays aura besoin de vos services, et il a droit d'attendre de votre héroïsme le sacrifice même de votre vie. Vous êtes la force publique; et c'est pour cette raison que je compte sur votre appui dans toutes les mesures pour le maintien de nos institutions fédérales. Je sais qu'il est de mon devoir d'être entièrement dévoué à votre service; parce que j'en fis le vœu solennel quand, en 1810, j'étais dans les rangs des Patriotes; parce qu'à la place que j'occupe maintenant il ne me reste rien à désirer que de laisser derrière moi un nom honorable; et enfin, parce que vous m'avez confié la première magistrature de cette république.

Ma conscience ne me reproche point d'avoir jamais dévié des obligations que le pays impose à ses hommes publics. Vous ne douterez point que tous mes desirs, toute ma sollicitude, et mes travaux, ont toujours eu pour objet la félicité du peuple. Mon gouvernement ne connaîtra d'autre parti que celui de la confédération! heureux si au sortir de la présidence je puis descendre dans la tombe, couvert seulement des bénédictions du peuple Mexicain.

VINCENT GUERRERO.

Mexico, 25 Mai, 1829.

BUENOS-AYRES.

Les dernières nouvelles de Buenos-Ayres datent du 11 Juin. La capitale tenait encore tête aux envahisseurs.—Rusos n'osant hasarder une entée violente, mais sachant de la force de se rendre au moyen d'un siège. Les provisions y étaient rares et le gouvernement avait passé un décret, le 3 Juin, autorisant la vente libre des viandes qu'on y pourrait introduire venant des ports de la Bande Orientale, sans être soumises à des prix fixes.

Il paraît que le Général Lavalle s'efforce de causer une diversion de la capitale de Buenos-Ayres en portant la guerre dans le territoire de Patagonie. Le British Packet du 23 Mai dit :—

L'expédition pour Santa Fe sous le commandement du Colonel Isaac Thompson, a fait voile.— Les journaux de Buenos-Ayres font monter sa force à 600 hommes.

La Gaceta Mercantile du 9 Juin dit : Dimanche un corps d'environ 100 hommes est parti pour rejoindre l'expédition contre Santa Fe.

Rome, 30 Mai.—Les chocs presque journaliers de tremblement de terre ont rempli de consternation les habitans de Monte Albano. On rapportait qu'on craignait une éruption de Monte Cavo, entre le lac de Nemi et celui de Castel Gondolfo. Si entre les deux cratères qui forment ces lacs il s'en forme un nouveau, Albano, Aricia, Genzano et Nemi seront dans un danger imminent de destruction. Le gouvernement a envoyé sur les lieux quelques naturalistes distingués pour s'enquérir du fait, et ils ne sont pas encore revenus. On dit que l'eau dans les deux lacs a baissé de 15 pieds et que les arbres dans la forêt commencent à sécher et à fumer en divers endroits; symptômes d'une éruption prochaine. Le Diario du 30 publie les noms des Commissaires, qui sont : les Professeurs Morichini, Scarpellini, Barlocchi et Carpi. Ils doivent examiner le changement de la couleur de l'eau dans les lacs, et leur diminution.

Une feuille commerciale de Liverpool du 20 Juin dit que la potasse du Canada se vendait de 35s à 36s et la perlasse du Canada de 34s à 35s le quintal. Le prix du bled avait diminué, et n'y en avait pas du Canada.

Les nominations judiciaires du Haut-Canada, annoncées depuis quelque tems, ont été confirmées. Mr. Robinson, procureur-général, est nommé juge en chef, à la place de Sir William Campbell qui se retire avec une pension de 1,200L. Mr. J. B. McCaulay est nommé juge puisné; Mr. H. J. Boulton, solliciteur-général, est fait procureur-général, et est remplacé par Mr. C. A. Hagerman.

Les feuilles du Haut Canada annoncent que MM. Robert Baldwin et James E. Small sont candidats pour représenter la ville d'York en remplacement de Mr. Robinson créé Juge. M. Baldwin est le candidat populaire; Mr. Small l'an dernier s'était rangé du côté du peuple, et aujourd'hui en opposition à Mr. Baldwin il donna à croire qu'il a changé de principes et qu'il est ministériel. Mr. Small a déjà publié une adresse aux électeurs.

Sa Grandeur l'Evêque Catholique de New-York, Mr. Dubois est arrivé hier à midi de Québec, dans le John Molson. Elle a passé quelques semaines à visiter les Canadas et elle est sur son départ pour New York.

Nous avons arrêté la presse lundi soir pour annoncer en peu de mots l'accident tragique qui a privé le pays d'un excellent et zélé citoyen et un cercle étendu de parens et d'amis d'un homme honnête, industrieux, bienveillant, et estimable sous tous les rapports. Cette mort inattendue a causé une sensation qu'il est impossible d'exprimer, et depuis, tant en ville que dans les campagnes où la nouvelle est parvenue, elle est le sujet de toutes les conversations et une source non équivoque de regrets.

Mr. Lefebvre a été constamment à son poste à la chambre d'assemblée depuis son élection, et s'y est fait remarquer par une attention et une justesse d'idées très-remarquables. Il laisse une mère âgée, cinq garçons, et deux filles dont l'une est l'épouse de Mr. le Docteur Charlebois.

Nous nous regardons du moins comme heureux de pouvoir contredire l'assertion que Mdlle. Lefebvre était noyée aussi. Elle a été ramassée par un homme en canot qui l'a transportée du côté sud, d'où on l'a menée ensuite en voiture à Vaureuil. Elle était tellement épuisée qu'on l'avait crue morte. On rapporte qu'elle est dans un état très-dangereux, et qu'on désespère presque qu'elle puisse jamais recouvrer sa santé.

Une lettre de St. Charles, du 31 Juillet nous fournit les détails suivans, qu'on nous prie de publier sur la visite de Son Excellence :—

« Ce matin à 10 heures et demie Sir James Kempt est arrivé au manoir de l'Hon. P. D. Debartz, salué à son approche par 21 coups de canon du quai de J. T. Drolet, Ecr., de St. Marc. Un corps de miliciens commandés par le Major L. C. Duvert a aussi été très-déchargés en son honneur. Il a témoigné aux miliciens tant en personne que par leur officier commandant sa satisfaction pour cette marque de respect. Après avoir visité l'école du lieu, il a diné chez l'Hon. P. D. Debartz où se trouvaient sept membres du clergé des environs; après quoi il est parti vers 2 heures pour St. Ours. Son Excellence a paru très-satisfaite de sa réception et elle l'a témoigné à diverses reprises, avec son urbanité bien connue. Le corps de milice portait en tête un drapeau avec les inscriptions ci-après : d'un côté « Vive Sir James Kempt, l'Espoir des Canadiens » sur l'autre côté était représentée une couronne avec ces mots à George Rex, son représentant et notre constitution. »

Les Exercices Littéraires du Collège de Nicolet auront lieu le 12 du courant.

On nous écrit de LONGUEUIL :—

Les exercices publics de l'école de ce village ont eu lieu le 4 du courant en présence d'un grand nombre de spectateurs. La séance a été ouverte par un discours prononcé par un élève, et ensuite les enfans ont paru sur le catéchisme, la lecture, l'orthographe, la récitation des morceaux de l'Ancien et du Nouveau Testament, par des fables, des anecdotes, et surtout par le rôle d'une bergère qui s'en allait à la garde de ses moutons, tenant à la main sa houlette et ses provisions.

Ensuite 4 élèves ont exécuté sur le théâtre une jolie pièce de Berquin; enfin est arrivée la distribution des prix, et la séance a été terminée par 2 discours qui ont paru avoir été bien goûtés. La présence des personnes notables de l'endroit

accompagnées de quelques personnes respectables de la ville montre sans doute le prix attaché à l'éducation.

À une assemblée des francs tenanciers, convoquée à Chambly, le 19 juillet dernier, aux fins de mettre à exécution le bill qui a rapport aux écoles élémentaires en cette province, les personnes suivantes ont été unanimement élues Sindies; savoir: René Boileau fils, Noël Brea, Louis Papineau, écr., J. Bte. Lareau, et Xavier Fontaine.

Suicide.—Un nommé J. B. Gauvreau, de Chambly, a mis fin à son existence en se pendant lundi dernier dans sa grange. Il avait travaillé une partie de la matinée à ses foins, et avait montré à diverses reprises des symptômes d'aliénation d'esprit. Il jouissait d'un excellente réputation. Il était veuf et laisse deux enfans en bas âge. On dit qu'un désappointement dans une affaire de cœur est la cause de ce suicide. Il était âgé de 32 ans.

Un individu du faubourg St. Laurent a dernièrement tenté de se pendre à une poutre avec un mouchoir, mais une personne étant survenue le tira par les pieds et fit échapper le mouchoir.

Les personnes dont suivent les noms ont été dernièrement nommées par Son Excellence Sir James Kempt, syndics de la Maison d'Industrie à Montréal pour le tems et espace de deux années.

Messrs:— François Desrivières, John Try, Henry McKenzie, Jacob Dewitt, Jean Bouthillier, Jules Quesnel, Horatio Gates, Christian Wagner, Louis Guy, Frs. Desautels, Junr., James Millar, André Jobin.

Du VINDICATOR.

Les Débats sur les affaires du Canada, qu'on a attendus pendant quelque tems, ont enfin fourni au lecteur l'occasion d'apprendre les sentimens partagés par la Chambre sur les affaires du pays. Mr. Labouchère en faisant la motion pour la production des papiers sur le gouvernement des Canadas n'a pas manqué de s'exprimer d'une manière qui a dû faire impression sur l'esprit du Trésorier Secrétaire des Colonies. Il paraissait jeter beaucoup de blâme sur le bureau colonial en Angleterre, pour les différends qui existaient et qui dans la réalité existent encore, lesquels nous en sommes aussi persuadés continueront d'exister jusqu'à ce qu'on donne au pays plus de satisfaction que nous ne permettent d'attendre les mesures dilatoires qu'on a suivies.

Il importe peu aux habitans des Canadas qui sont ceux dont la mauvaise conduite et les actions les lèzent. Le poids de leur fardeau ne diminue point non plus, si le bureau colonial en Angleterre et les Gouverneurs résidant dans ce pays tiennent tous la même conduite pour le tourmenter. Il paraît certainement étrange d'entendre le secrétaire des colonies plaider pour excuse de ne point s'occuper des affaires du pays, la nécessité de se procurer des renseignements plus exacts, comme s'il était possible d'obtenir les renseignements demandés d'une manière plus juste et plus correcte, que ceux qui ont été donnés devant le comité de la Chambre des Communes (dont il avait lui-même été membre) par les députés envoyés en Angleterre par le peuple aussi bien que l'information lucide fournie par l'expérience légale de Mr. Gale, qui, on s'en rappellera, était le grand boulevard de défense du ci-devant Gouverneur et de ses partisans. Comment ou par quel moyen le secrétaire des colonies obtiendra de meilleurs renseignements, c'est ce que nous ne savons pas; il est certain qu'il se montre bien lent à apprendre les leçons que sa charge l'oblige de prendre.

Dans le discours de M. Labouchère, nous trouvons une phrase que nous prendrons sur nous de soumettre à nos lecteurs; et, comme d'après sa teneur elle ne produira pas peu de sensation, nous exprimerons nos sentimens sur ce sujet avec autant de liberté et de franchise que ce monsieur considère le pays en état de jour de son gouvernement. « Les (les Canadas) dit M. Labouchère, ÉTAIENT PARFAITEMENT PRÉPARÉS POUR LE GOUVERNEMENT LE PLUS LIBRE QU'ON PÛT LEUR DONNER. » Cette remarque de ce jeune homme d'état montre tout d'un coup sa liberté et sa sagesse—et il n'est personne qui connaissant ce pays puisse nier la vérité de l'assertion. En réponse à cela, nous avons, comme de raison, de la bouche du secrétaire d'état, l'allégué si souvent répété « qu'il doutait qu'une colonie nouvelle possédât les matériaux pour les améliorations suggérées. » Nous pouvons assurer Sir George Murray qu'il n'a pas besoin d'avoir de crainte sous ce rapport. Il connaît peu le Canada et ses habitans intelligens s'il entretient des doutes sur la capacité des sujets natifs même pour remplir les situations des charges publiques, si souvent sollicitées au Bureau Colonial, et si librement accordées à Dieu sait qui, envoyés annuellement pour les remplir.

Nous ne croyons pas que la suggestion sera bientôt adoptée, parcequ'elle a une recommandation suprême, sa sagesse;—et nous savons que cela, le « plus libre gouvernement qu'on pût nous donner » circonscrirait beaucoup le patronage des ministres et des membres du Parlement, qui, à raison de l'état corrompu de la représentation Anglaise, y ont tant de droit. Cependant si la justice de la politique engageait le gouvernement impérial à suivre l'avis donné avec tant de franchise et de vérité, il ne serait pas impossible de trouver d'autres pays où le ministre pût gratifier les demandes continuelles qu'on lui fait. Il pourrait accéder des places d'honneur et éminentes à Sierra Leone ou Fernando Po, où l'assertion de Sir George Murray s'appliquerait avec moins de danger d'être contredite. Si ces places ne se trouvaient point suffisantes, il y a encore l'étendue immense du même continent où on pourrait créer des places pour satisfaire toutes les demandes, et le Canada n'aurait plus un moins honnêtement de voir presque toutes les places les plus lucratives à la disposition de la Couronne remplies

par des étrangers sans grand profit les intérêts de pays qu'ils ne connaissent presque point.

On peut penser que ces termes le « plus libre Gouvernement qu'on pût nous donner » veulent dire que nous cesserions d'exister comme dépendant de la mère-patrie; mais personne au fait de la nature de la Colonie ne peut croire une pareille chose; ses intérêts exigent toujours une liaison capable de lui assurer sa protection, contre ceux dont elle a le plus à craindre, et l'honorable gentleman entendait seulement dire, nous en sommes certains, qu'il faudrait lui abandonner à elle même la conduite de toute chose dans ses propres limites, de manière qu'elle ne rencontrât aucun obstacle dans les améliorations comme pays voulant être avantageux à lui-même, à la mère-patrie et capable de faire réfléchir au crédit et de l'honneur sur le pays qui l'aurait débarrassé de fers inutile.

Mr. Labouchère, si nous avons bonne mémoire, n'est pas le premier qui ait suggéré l'idée d'abandonner à cette colonie la conduite de ses affaires civiles; les mêmes sentimens ont été exprimés par des hommes d'une expérience reconnue, et le souvenir de la condition des anciennes colonies nous dit que dans ces tems reculés on ne regardait point la chose comme incompatible avec la politique d'Angleterre. Il eût été heureux pour elle qu'elle eût suivi la même marche, car aussitôt qu'elle eût établi son système colonial et insisté sur son droit d'arranger ses matières de gouvernement intérieur, pour lesquelles, par son manque de connaissance (la même chose qui embarrassait aujourd'hui Sir George Murray) le bon commun aurait dû dire qu'elle était tout à fait incompétente; aussitôt qu'elle eût fait cela, la méfiance et le mécontentement dans ses mêmes se manifestèrent chez les habitans des colonies.

Voulant gouverner un pays dont les localités lui étaient absolument inconnues, les ministres de son pouvoir devinrent les oppresseurs du peuple. L'ignorance, si souvent la source du mal fut le caractère de presque tous ceux qui possédèrent l'autorité, et s'il s'en trouvait un qui voulait exercer son pouvoir suivant les desirs et pour l'avantage du peuple, cependant les mêmes conseillers qui environnaient les méchants étaient prêts à répandre dans l'esprit d'un homme bon et bien disposé les mêmes suggestions perverges et funestes. Si nous regardons seulement jusqu'au moment présent, nous verrons clairement la vérité de cette déclaration; on est sur le point de voir renouveler quelques unes de ces choses qui ont été dénoncées par le pays pendant la dernière administration. Les habitans du Bas-Canada doivent considérer cela comme une insulte, et nous sommes surpris que quelques conseillers aient effrontés d'en recommander l'adoption; mais nous croyons qu'il en est dans le Canada comme dans l'ancienne Rome.

« Pecunia primam quærenda est Virtus post membra. »

MARIAGES.

MARIÉ.—À Rigaud, le 27 du mois dernier, par le Révérend Mr. Abbott, ALEXANDER CAMPBELL, Écuyer, Marchand à Chatham, à Duille. EMILY ARMOUR, de Rigaud.

À Québec, le 29 Juillet, par le Rev. Dr. Harkness, William Guilt, Écuyer, de Montréal, à Georgiana Wilhelmina, fille de feu James Robertson, Écuyer, de Cray, Perthshire, Ecosse, ex-devant Major dans le 76e régiment d'infanterie de S. M.

DECES.

Décédé.—En cette ville, Lundi dernier, le 3 du courant, à l'âge de 3 mois et 24 jours, JEAN ALEXANDRE NARISSE, fils de Mr. J. Bte. Casavant, marchand de cette ville.

À St. Philippe, le 24 du mois dernier, après une maladie de trois jours, Mr. TOUSSAINT TALLARD, Cultivateur, âgé de 63 ans.

Son corps a été inhumé le 27 du mois dernier dans l'Eglise de la dite Paroisse, accompagné d'un grand concours des plus respectables habitans du lieu et des environs.

À Québec, ces jours derniers, Dame Sophia Wood épouse de Mr. Daniel Wood, aubergiste, de Québec.

Au même lieu, Dame Elgee, épouse du Capitaine Elgee, de l'Artillerie Royale.

Au même lieu, Samedi dernier soir, M. AUGUSTE H. G. ZHAIN, fils âgé de 24 ans. Il laisse une épouse et un fils dans la plus grande affliction. Ses amis le regrettent sincèrement.

À Windsor, Nouveau Ecosse, le 7 Juillet, âgé de 62 ans, après une maladie très-dououreuse, l'Honorable W. H. O. HALBURTON, Juge en Chef de la Cour des Plaidoyers Communs, et Président des Cours de Sessions Générales de la Paix, pour la partie centrale de la Nouvelle Ecosse.

À New York, le 30 Juillet, Mr. Charles GILFORD, âgé de 42 ans; il était ci-devant directeur du Theatre de Bowery.

À la Nouvelle Orléans, le 4 Février dernier, M. Étienne MICHEL NICOLAS, marchand, fils de feu M. Étienne Nicolas, et Dame Marie Louise Levasseur de Bogota, de Québec.

À Warren, (Rhode Island) Jeudi le 23 Juillet, Mr. Nicholas Campbell, dans la 97e année de son âge. Mr. Campbell naquit dans l'île de Malte; mais il a résidé à Warren depuis 54 ans. Il vint en Amérique avant la révolution Américaine, et il fut un de ceux qui composaient le Boston Tea Party à jamais mémorable, qui commit un des premiers actes de résistance à l'oppression Anglaise par la destruction d'une cargaison de Thé dans le port de Boston, et commença cette lutte glorieuse qui finit par nous assurer notre indépendance nationale.—N. Y. Com. Adc.

À Vt.—Le Bureau de la SOCIÉTÉ DU PEU DE MONTRÉAL est ouvert dans la maison de Mr. ROBERT WARREN, au coin des rues St. Joseph et des Fortifications, à une petite distance de la Place d'Armes.

ROBERT ARMOUR, Jeur.

Secrétaire et Trésorier S. T. B.

Montréal, 6 Août 1829.—11.

AMÉLIORATIONS

aux Grands Chemins de la Paroisse de Montréal.

MONTRÉAL, 6 Août, 1829.

AVIS PUBLIC des COMMISSAIRES nommés pour mettre à exécution l'Acte provincial de la 9e. Geo. IV. chap. XVIII. intitulé: "Acte pour affecter une certaine somme de deniers pour améliorer les Grands Chemins dans la Paroisse de Montréal, et pour d'autres objets y mentionnés."

LES Commissaires soussignés feront crier au rabais les ouvrages suivants et les feront adjuger, aux lieux, jours et heures plus bas indiqués, à ceux qui offriront de les faire au meilleur marché, à la charge de donner bonne et suffisante caution par ces entrepreneurs, à la satisfaction des Commissaires, que les dits ouvrages seront bien et dûment faits conformément aux Marchés à être signés pardevant Notaires.

OUVRAGES.

1. EMPierreMENT A-LA-MACADAM.

Les Commissaires se proposent d'empiercer, dans une étendue en longueur à être déterminée par eux, d'après le prix de l'adjudication, savoir:

1o. Dans la Division St. Marie et St. Martin, —le chemin de front de cette Division, à partir de la borne de la Cité. Crité et Adjudication: —Sur les lieux, Samedi, le 22 de ce mois, à 8 heures A. M.

2o. Dans la Division St. Michel, —le chemin de front de cette Division, à partir de l'angle du St. Provençat, près celle de « Mile-End. » Adjudication: —Sur les lieux, le 22 de ce mois, à 11 heures A. M.

3o. Dans la Division St. Catherine, —la Route allant à la Paroisse St. Laurent, en prolongement de la grande rue du faubourg St. Laurent, à partir de la borne de la Cité. Crité et Adjudication: —Sur les lieux, le 22 de ce mois, à 11 heures A. M.

4o. Dans la Division de la Côte des Neiges, —le bas du chemin de front de cette Division et Piquette en continuation —connu sous le nom de « Chemin de la Savanne. » Adjudication: —Sur les lieux, le 22 de ce mois, à 3 heures P. M.

5o. Dans la Division St. Antoine et St. Luc, —les chemins de sortie du Fief St. Augustin et de descente de la Côte St. Antoine, à partir de la borne de la Cité. Adjudication: —Sur les lieux, le 22 de ce mois, à 5 heures P. M.

2. APPLANISSEMENT DE CÔTES.

Les Commissaires contracteront aussi avec des Entrepreneurs pour l'aplanissement de certaines côtes pierreuses, que, pour la commodité des voyageurs, il convient d'élargir d'après niveau à fixer sur les lieux; elles sont situées:

1. Dans la Division St. Catherine, —en deux endroits différents —bien visibles, au N. O. de Mile-End, dans la Route allant à la Paroisse St. Laurent: —à-peu-près cinq arpents en longueur. Adjudication: —Sur les lieux, le 22 de ce mois, à midi.

2. Dans la Division de la Côte des Neiges, —au devant de la terre de Sr. Nicolas Sarazin, et au front de celle de Mr. Gray, immédiatement au-dessus du Fort-des-Prêtres, —au débouché du vallon qui sépare la petite montagne de la grande: —environ quatre arpents. Adjudication: —Sur les lieux, le 22 de ce mois, à 4 heures P. M.

3o. Dans la Division St. Antoine et St. Luc, —au devant des terres des Srs. Bowman et St. Germain: —près de quatre arpents et demi. Adjudication: —Sur les lieux, le 22 de ce mois, à 6 heures P. M.

CONDITIONS PRINCIPALES.

Les chemins devant être empierrés à 8 pouces d'épaisseur sur 14 pieds de largeur. Il ne sera employé que de la pierre grise, batarde, ou de montagne, concassée de deux pouces de diamètre. Elle sera placée sur le chemin —à la pelle, et par lits de pas plus de quatre pouces d'épaisseur —à la fois, consolidés au moyen de la demoiselle. L'ouvrage sera crié et adjugé —à l'arpent en longueur sur la largeur et l'épaisseur d'empierrement déjà mentionnées, et sera ainsi mesuré et payé: —une fois commencé, il ne souffrira pas d'interruption; et se fera sous la surveillance d'un Piqueur aux ordres des Commissaires, et dont les entrepreneurs suivront les directions. Les entrepreneurs s'engageront à combler au râteau, à même les pierres du chemin, —tous les jours, —les ornières ou cavités faites par le roulage, —tant que l'ouvrage ne sera pas reçu par les Commissaires.

Les Côtes à aplanner seront réduites (dans une largeur d'au moins 20 pieds) aux niveaux arrêtés et suivent les déclivités données: le travail en sera payé à raison de "chaque pied en longueur sur toute la largeur aplannée."

Les travaux commenceront à 5 jours d'avis de la part des Commissaires.

Les Conditions pour le paiement et la réception des ouvrages par la Commission, seront énoncées lors de l'adjudication des travaux.

Les travaux seront mesurés au pied français.

IS. GUY, J. VIGER, J. JONES, COMMISSAIRES.

N. B. La Commission a fixé son Bureau, chez Mr. JACQUES VIGER, Pan des Commissaires, rue Bonsecours, No. 3.

Les cas de mauvais temps le 22 de ce mois, la Crité et adjudication se feront LUNDI, le 24, aux lieux et heures indiqués ci-dessus.

BENEFIC VOLONTÉRIE FIRE CLUB. — Les Membres de cette Société sont priés de se réunir en Uniforme, et se rendre comme de coutume à l'endroit où se trouve la Pompe à Feu, dans tout cas d'incendie, jusqu'à ce qu'avis contraire leur en soit donné.

Cette notification est donnée, et que plusieurs des Membres sont sous l'impression qu'ils sont remplacés par la Nouvelle Société du Feu qui n'est encore organisée.

Ordre des Officiers,

A. M. DELISLE, Secrétaire.

6 Août, 1829. — DL

Bureau de la Société du Feu de Montréal.

6 d'Août, 1829.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que Mr. PATRICK PHELAN a été nommé Collecteur de la dite Société, et qu'il est d'instamment autorisé à recevoir de tous les Propriétaires de Maison dans la Ville de Montréal, les sommes dues pour Ramoner et Gratter les Cheminées de telles Maisons, à raison de six deniers pour chaque Cheminée de chaque Maison de deux étages ou au dessus, et trois deniers pour chaque cheminée de chaque Maison d'un étage seulement. Mr. PHELAN est aussi autorisé à demander et recevoir de tout et chaque Propriétaire d'aucune Maison à plus d'un étage dans la dite ville, la somme de deux chelins courant; et si telle maison n'a qu'un étage, un chelin courant, paiement annuel pour exempter les dits propriétaires d'avoir des seaux à feu dans leurs maisons, les argens sont payables à demande, et toutes les personnes qui négligeront de payer les dites sommes au collecteur quand il en fera la demande seront poursuivies sans délai.

ROBERT ARMOUR, Junr., Secrétaire et Trésorier S. F. M.

CIRE BLANCHE

DE LA PREMIERE QUALITÉ

à vendre par FRS. ANT. LAROCQUE, No. 22, Rue St. François-Xavier. 6 Août, 1829. — J.

PERDUS dans le rapide du Saubt St. Louis, le 3 du courant, lors de la fin tragique de Jean Bie. Lefebvre, écuier, de Vandrevil, comme lui appartenant: une petite Valse de Cuir noir, fermée à la clef, très-vieille, où se trouvait un Portefeuille dans lequel il y avait plusieurs Billes de Banque, différents reçus et comptes, ainsi que quelques autres effets. En outre un petit coffre de bois d'environ 13 pouces de long, sur 8 à 10 pouces de large, aussi fermé à la clef, dans lequel se trouvaient plusieurs papiers importants à Mr. Lefebvre, aussi bien que de hardes et linges à l'usage de Mlle. Lefebvre qui était dans le bateau lorsqu'il a chaviré. Quoique trouvant ces effets et les remettre à OLIVIER BERTHELET écuier, à Montréal, sera généreusement récompensé. — J. — 6 Août, 1829.

MES. DEBAUTELS, ayant acquis de MRS. HAMILTON, un EMPLACEMENT situé dans la Paroisse de Chateaugay, tenant d'un côté à Jean Leclair, et de l'autre côté à Etienne Rose, a certifié tout personne qui pourrait avoir quelques Hypothèques ou autres droits sur le dit Emplacement, de les lui présenter d'ici à deux semaines, auquel il vaudra ses mains du résidu du prix de la dite acquisition. 6 Août, 1829. — TM

EMPRUNT DU MARCHÉ.

AVIS Public est donné par le présent que les Syndics pour l'érection de la HALLE DU MARCHÉ qui doit être établie entre les Sœurs Grises et la rue des Commissaires, sont prêts à recevoir des propositions pour le prêt de £12,500 courant, dont l'emprunt a été autorisé par la Législature, à intérêt légal, pour l'érection et l'établissement du dit Marché. L'intérêt sur les emprunts sera payé annuellement jusqu'à remises du capital, et en addition à la sûreté pourvue par la loi, Son Excellence l'Administration du Gouvernement a bien voulu faire connaître aux Syndics son intention de les saisir, eux et leurs successeurs en office, des droits de Sa Majesté sur le terrain situé entre le Collège et la rue des Sœurs Grises, et s'étendant vers le Pont à l'extrémité de la rue McGill, afin qu'il puisse être donné à bail pour augmenter les fonds du Marché. On recevra des propositions jusqu'au 31 de ce mois, et pour d'autres renseignements on peut s'adresser au Président des Syndics.

G. MOFFATT, P. président, IGORATTO GATES, J. BOUTHILLIER, P. DE ROCHEBLAVE, W. LUNN, Syndics.

Montréal, 3 Août, 1829. — TM.

LES Exercices Publics du Petit Séminaire auront lieu le 11 et le 12 d'août.

La première séance commencera Mardi, le 11, à 1 1/2 heure. La 2e, Mercredi, à 8 1/2 heures. Et la 3e, même jour, à 1 1/2 heure. Celle-ci sera consacrée à un Exercice sur la Philosophie, la Langue Grecque, un discours, et sera terminée par la distribution des prix.

Le lendemain, le 13 d'août, commenceront les Vacances, jusqu'au 1er d'octobre, que seront ouvertes les Classes. QUIBIER, Prêtre Directeur. 3 Août, 1829. — DL.

Examen du Collège d'Yamaska.

LES Exercices Littéraires du Collège de Saint Hyacinthe auront lieu le 11 d'août prochain. Les Elèves de cette Maison se préparent à répondre aux questions qui leur seront faites sur la Philosophie, les belles Lettres, l'Histoire, tant ancienne que moderne; sur les Grammaires Française et Anglaise, Grecque et Latine; ils travailleront aussi en Français les auteurs des trois dernières langues. Tous ceux qui aiment à encourager l'éducation en ce pays sont priés de vouloir bien assister à ces exercices, pour être témoins des progrès qu'ils y font, et pour exciter par leur présence l'émulation de ces jeunes étudiants qui sont l'espérance de la société. — 20 Juillet, 1829.

OPÉRE.

Société d'Agriculture du District des Trois-Rivières.

Il y aura une Assemblée de la Société d'Agriculture de ce District, SAMEDI, le 9 d'août, prochain, à 10 heures du matin, dans la Chambre des Grands Juges, au Palais de Justice, pour procéder à l'élection d'un Président, Vice-Président, Trésorier, Secrétaire et Membres du Comité pour les douze mois suivants.

[Par Ordre.]

ANT. Z. LEBLANC, Trois-Rivières, 3 Août, 1829. — DL. Secrétaire

Ventes par Encan.

PAR CARTIER, BEGLY & Co.

VENTE DE POELES, CHAUDIERES A POTASSE, Ustensiles de Capacité, &c. &c JEUDI, le 19 de Septembre prochain, sera vendu sur les dépendances occupées par Mr. JOHN PORTEOUS, rue Notre-Dame: — Un assortiment très-étendu de POELES de différentes grandeurs et des modèles le plus nouveaux, CHAUDIERES à POTASSE, et autres Ustensiles de Capacité, fondus aux Forges de St. Maurice et des Trois-Rivières.

Les conditions et les termes de paiement seront énoncés dans les affiches qu'on distribuera avant la vente.

La vente commencera à UNE heure précise. CARTIER, BEGLY & Co. Montréal, 30 Juillet, 1829.

PAR VENTE PRIVÉE.

PEINTURE, Clous, Tabac en torquettes, Noir liquide et en pâte de Day et Martin et de Warren, Indigo, Savon de Castille, Moutarde, Cui de veau préparé à patente, Palettes de cuir patentes pour les casques, Peaux de chamois, &c. &c. CARTIER, BEGLY & Co. Montréal 23 Juillet, 1829.

AVIS. — Le Soussigné vient de recevoir et offre en vente, en addition à son assortiment ordinaire très-étendu: —

Sucre blanc, Rum des Indes sous-le-vent, Meilleure eau-de-vie de Cognac, do. do. de Hollande, en Futailles, do. do. en Jarres.

VINS FRANÇAIS.

Bordeaux, Albionna, Frontignan, Bourgogne, Saumône, Claret, (prêt à être débarqué.) Per Eliza, McKelevy.

Whiskey supérieur de Drêche, Huile-de-Lin bouillie et crue, Huile-de-Salade ou de Florence, Poivre, Muscade, Bouchons à Vins, Bouteilles Françaises et Anglaises, Plomb rouge sec, blanc de plomb en huile, Noir à Lampe, Véritable empois de Pologne, Clous, Brosses, Son, Avoine.

ATTENDU JOURNELLEMENT.

Chaises à Bœufs, à Vaches et à chevaux, et Meubles de New-Castle. FRS. ANT. LAROCQUE, No. 22, rue St. François-Xavier. Montréal, 27 Juillet, 1829. — J.

AUX FORGERONS.

On a besoin pour un établissement de campagne d'un FORGERON expert dans son métier. — Les meilleurs certificats de son caractère et de sa capacité seront requis. — Toute lettre doit être adressée à cette Imprimerie. Montréal, 23 Juillet, 1829. — Jc.

A LOUER. — Le MOULIN BANAL de la Seigneurie de Pisle Byard avec ses dépendances, — et environ 60 arpens de terre en superficie joignant au dit Moulin: Le preneur prendra possession immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à T. Pothier, Exécuteur Testamentaire de feu PIERRE FORETIER, Ecuyer. — 23 Juillet, 1829. — J.

ARGENTERIES NOUVELLES POUR EGLISES.

Le Soussigné vient de recevoir per Martha de Londres, un assortiment de Vases d'Eglises, comprenant: —

Calices et Patènes d'argent, Calices et Patènes plaqués, (coupes d'argent), Ciboures d'argent, Ciboures plaqués, Ostensoirs plaqués en argent, Ostensoirs plaqués en or, Bénitiers, grands et moyens, avec coupillon, Barettes, avec ou sans assiettes, Encensoirs, Porte-Dieu, Boîtes à eaux Ste. Hoïles, Chandeliers d'acolyte, Chandeliers à branches, Enfants-Jésus, grands et petits.

— AUSSI —

Papiers de toutes sortes, Plumes, Canif, (Rodgers Patent) Règles de Bois, Bois de Rose et Ébène, Marbres pour arrêter les papiers, grottes d'Albatre, Cire rouge et noire, Pain à cacheter, instruments de Mathématiques, Pendules, Gravures, images, &c. &c. — Et un assortiment très-étendu de Livres Français, &c. &c. T. DUPONT.

9 Juillet, 1829. — J.

DELIVERÉ MODE. — Le Soussigné prend la liberté d'avertir ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir par le Marthia de Liverpool, en addition de son assortiment précédemment mentionné, une grande quantité de CHAPEAUX très-élégants et de la meilleure qualité, à la dernière mode de Londres. — D'ailleurs, — Fouritures et Ornemens de Chapeaux, qu'il vendra en gros et en détail, à des bas prix pour argent comptant, et à un court crédit approché. LOUIS BLANCHARD, 9 Juillet, 1829. — TM.

PERDUE ou VOLÉE — d'abord le Steamboat Eichelton, le 25 du mois dernier, avec Lettre à l'adresse de W. H. Roy, Québec, contenant la somme de TRENTE CINQ LOUIS, en billets de la Banque de Montréal, dont deux de \$50 et quatre de \$10. Ceux qui pourront en donner connaissance au soussigné à Montréal, ou à Mr. W. H. Roy à Québec seront généreusement récompensés. LOUIS J. ROY. Montréal, 16 Juillet. — TM.

IMPROVEMENTS OF THE HIGH ROADS OF THE PARISH OF MONTREAL.

MONTRÉAL, 6th August, 1829.

PUBLIC NOTICE from the COMMISSIONERS appointed for the purpose of putting into execution the PROVINCIAL ACT, of the 9, Geo. IV. c. 18, entitled, "An Act to appropriate a certain sum of money to improve the High Roads within the Parish of MONTREAL, and for other purposes therein mentioned."

By the undersigned Commissioners will be publicly cried the following works, and adjudged at the places, day and hours herein after mentioned, to those persons who shall offer to perform the same on the lowest terms, on condition that the persons undertaking the same shall give good and sufficient security to the satisfaction of the said Commissioners, that such work shall be well and duly performed according to the Contracts, to be passed before Notaries.

WORKS.

1st. MACADAMIZING.

1st. The Commissioners propose to Macadamize for an extent in length to be by them determined after the price of adjudication is known, viz: —

1st. In the Division of St. Marie and St. Martin. The front Road of this division, beginning at the boundary of the city — Putting up and Adjudication. On the spot, SATURDAY the 22d instant, at EIGHT o'clock, A. M.

2d. In the Division of St. Michel. The front Road of this division, beginning at the tavern of Mr. PROVANDIS, near Mile End. — Adjudication. On the spot, the 22d instant at ELEVEN o'clock, A. M.

3d. In the Division of St. Catherine. The Road leading to the Parish of St. Laurent, in prolongation of the Main Street of the St. Lawrence Suburbs, beginning at the boundaries of the city. — Adjudication. On the spot, the 22d instant at HALF-PAST ELEVEN o'clock, A. M.

4th. In the Division of Côte des Neiges. The lower end of the front Road of this division, and the turn in continuation, known by the name of the "Chemin de la Savanne." — Adjudication. On the spot, the 22d instant, at THREE o'clock, A. M.

5th. In the Division of St. Antoine and St. Luc. The Road issuing (Chemin de Sortie,) from the Fief St. Augustin, that descending from the Côte St. Antoine, beginning at the boundaries of the city. — Adjudication. On the spot, the 22d instant, at HALF-PAST FIVE o'clock, P. M.

2d. LEVELLING OF HILLS.

The Commissioners will also enter into agreements with Contractors for the levelling of certain stony hills, which for the advantage of travellers, it is necessary to lower according to levels to be fixed on the spot. They are situated, —

1st. In the Division of St. Catherine. In two different places, to the North-west of Mile End, in the Road leading to the parish of St. LAURENT — and about 5 arpents in length. — Adjudication. On the spot, the 22d instant, at TWELVE o'clock, noon.

2d. In the Division of Côte des Neiges. In front of the land of Mr. NICOLAS SAEBASIN, and also of that of Mr. GRAY, immediately above the Fort des Prêtres, (Priests' Farm,) at the exit of the small valley which divides the large from the smaller mountain — about 4 arpents. — Adjudication. On the spot, the 22d instant, at FOUR o'clock, P. M.

3d. In the Division of St. Antoine and St. Luc. In front of the lands of Mr. BOWMAN and Mr. ST. GERMAIN; — about 4 arpents and a half. Adjudication. On the spot, the 22d instant, at SIX o'clock P. M.

PRINCIPAL CONDITIONS.

The Roads are to be Macadamized with a covering of stones, 5 inches thick, by 14 feet in breadth. No stone to be employed, but pierre grise, batarde, or mountain stone, broken into pieces of two inches diameter. This coating to be placed on the road with spades, and by beds of not more than four inches in thickness at a time, to be consolidated by the hand-ram (demoiselle.) The works will be put up and adjudged "by the extent in length, with the breadth and thickness of covering above mentioned" and will be in the same manner measured and paid: Once commenced no interruption will be allowed; and the whole executed under the superintendance of an Overseer appointed by the Commissioners, and whose directions the Contractors are to follow. The Contractors are to bind themselves to make every day the roads and to fill up with its stones, the ruts and cavities made by vehicles, till the road has been surrendered to the Commissioners.

The hills to be levelled will be cut down (by a breadth of at least twenty feet) to the levels run and fixed according to the declivities. The work will be paid at the rate of "each foot in length, by the whole breadth levelled."

The works are to commence within Eight days after notice from the Commissioners.

The Conditions for the payment of the works and their acceptance by the Commissioners will be made known at the time of the adjudication. The works will be measured by the French foot.

In case of unfavorable weather on the 22d instant, the cry and adjudication will take place on MONDAY the 23d at the times and places above mentioned.

IS. GUY, J. VIGER, J. JONES, Commissioners.

N. B. The Commissioners have fixed their Office at the residence of Mr. JACQUES VIGER, one of the Commissioners, No. 3 Bonsecours Street.